



Rapport Annuel 2005



La maîtrise des Systèmes d'Information Médicaux Hospitaliers.



Rapport du Conseil de Surveillance	5
Rapport de gestion du Directoire	6
Autres filiales	11
Perspectives	12
Assemblée Générale Ordinaire	13
Résultats des cinq derniers exercices	14
Vie Boursière	17
Comptes consolidés du Groupe Medasys	
Bilan	18
Compte de résultat	19
Tableau des flux de trésorerie	20
Variation des capitaux propres	21
Annexe	22
Informations IFRS	36
Rapport des Commissaires aux Comptes	41
Comptes annuels de Medasys SA	
Bilan	42
Compte de résultat	43
Annexe	44
Rapport Général des Commissaires aux Comptes	56
Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes	57
Rapport du Président du Conseil de surveillance sur le contrôle interne	59
Rapport des Commissaires aux Comptes sur le Rapport du Président du Conseil de surveillance	60
Organes de direction, de surveillance et de contrôle	61
Résolutions	63



I. RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance s'est réuni régulièrement tout au long de l'année pour suivre en détail l'activité de la société ainsi que les comptes relatifs à cette même période. Sa composition est restée inchangée cette année.

L'année s'est caractérisée par au moins trois bonnes nouvelles. La première, que nous avons anticipée l'an dernier, a été le recentrage des activités de Medasys sur les activités logicielles hospitalières, consécutivement à la revente de Medasys Infrastructure & Services, fin février 2005. Ce recentrage s'est accompagné d'une plus-value substantielle sur la cession, que l'on retrouve dans le résultat net de fin d'année. La seconde bonne nouvelle, est le retour d'une forte croissance des commandes, à hauteur de 23 %. Il a permis à la société de terminer l'année avec le portefeuille de commandes (pour l'activité logicielle) le plus élevé de son histoire, à 11,1 M€, équivalent à une année d'activité. Enfin, l'équipe de Direction a réussi la restructuration des frais de gestion de la société pour les redimensionner à la taille de l'entreprise dans son nouveau périmètre d'activité.

Pour l'ensemble de l'année 2005, le chiffre d'affaires consolidé a atteint 11,9 M€, en baisse de l'ordre de 10 %, à périmètre équivalent. Cette baisse résulte en grande partie du faible niveau des commandes de 2004, suite aux multiples chantiers de réflexion menés par les acteurs hospitaliers dans le nouveau contexte Hôpital 2007. Le résultat ordinaire a atteint 144 k€, à comparer à 171 k€ l'an dernier (IFRS 2004, pro-forma publié) et le résultat net consolidé est de 3 867 k€, à comparer à 459 k€ l'an dernier (IFRS 2004, pro-forma publié).

Notre Conseil de Surveillance a pu au cours de l'année examiner plusieurs projets d'acquisition et de partenariats stratégiques proposés par le Directoire. Pour l'instant, les scénarii de croissance organique accompagnée d'alliances stratégiques fortes ont été privilégiés. Si de bonnes opportunités de croissance externe se présentent, elles feront l'objet d'une étude au moment voulu.

Le Conseil de Surveillance a, conformément à la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales, examiné les comptes 2005, arrêtés par le Directoire, ainsi que le rapport de gestion afférent à cet exercice. Il a également pris connaissance des comptes consolidés. Il n'a aucune observation à formuler sur ces documents.

Si nous nous étions réjouis l'an dernier du retour des investisseurs sur le titre, l'année 2005 a été encore plus active avec environ 37 % d'augmentation du volume des transactions. La stratégie long terme visant à faire de Medasys un leader des logiciels de santé est plus que jamais au cœur de nos réflexions de moyen terme. 2005 a été l'année « un » de cette nouvelle destinée et elle s'est terminée à la fois avec un profit ordinaire positif, ce qui n'était pas acquis d'avance, et avec des fonds propres en hausse de 4,1 M€, qui permettent de voir l'avenir avec une certaine sérénité. En votre nom, je souhaite féliciter toutes les équipes menées par Monsieur Jean-Marie Lucani pour ces bons résultats 2005 !

Yves Couillard
Président du Conseil de Surveillance
12 avril 2006



II. RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE

En 2005, Medasys s'est concentré sur son métier de base et est devenu un pur éditeur de logiciels médicaux hospitaliers.

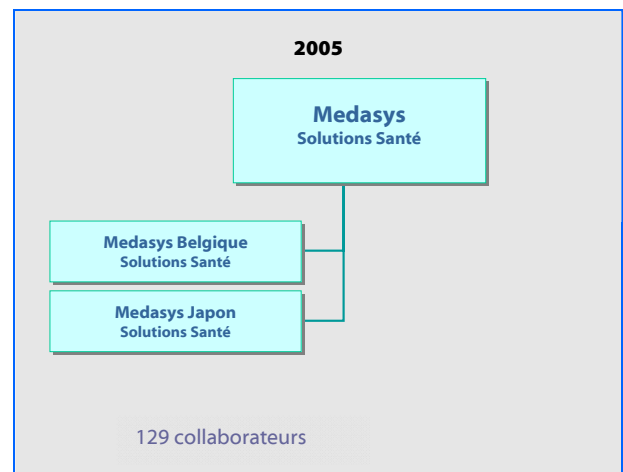
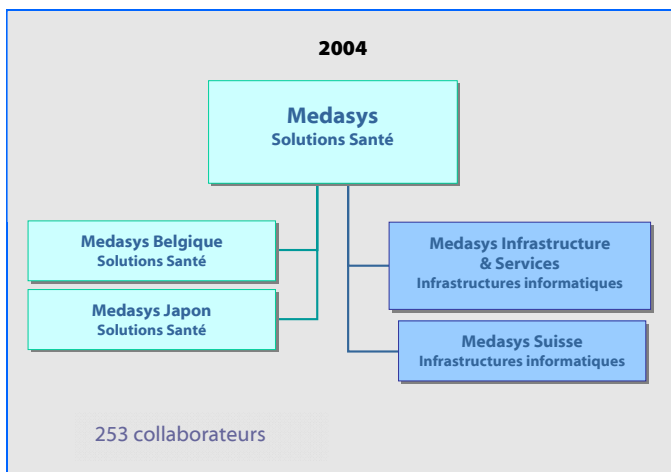
En cédant, en début d'année, avec un profit substantiel, ses activités dans le domaine des infrastructures informatiques, le Groupe s'est non seulement doté de moyens financiers importants assurant sa pérennité mais a acquis un nouveau profil d'entreprise avec une structure de bilan exemplaire, adaptée à ses ambitions de croissance.

2005 a ainsi été marqué par :

- La cession de l'activité infrastructures informatiques

Depuis sa création, il y a 25 ans, le Groupe a toujours exercé deux activités qui présentaient une complémentarité certaine : l'édition de logiciels et la diffusion de grands systèmes informatiques à destination des marchés de l'enseignement, de la recherche, de la santé et de l'industrie.

L'évolution du marché de l'informatique et la concentration de ses acteurs, tant celle des constructeurs et des distributeurs de matériel que celle des clients, a conduit la direction au début des années 2000 à se pencher sur l'avenir de son pôle « Solutions Informatiques ».



- L'entrée de Hitachi Medical Corp. au capital de Medasys

Les relations commerciales avec Hitachi Medical remontent à fin 1995, lorsque la société japonaise s'est vue concéder par Medasys une licence de logiciel d'imagerie portant sur la médecine nucléaire. Depuis cette date, cette collaboration s'est poursuivie. Plus récemment, Medasys a fourni à la filiale américaine d'Hitachi Medical la base logicielle de sa nouvelle station Avia. Lors du renouvellement de cette dernière licence, fin 2004, Medasys et Hitachi Medical sont convenus d'intensifier leur coopération.

Pour sceller cet accord, Hitachi Medical est entrée au capital de Medasys en lui rachetant son autocontrôle. Cette opération s'est effectuée en deux phases, l'une, fin décembre 2004, portant sur 5,4%, et la seconde, fin février 2005, amenant la participation d'Hitachi Medical à 8,1%.

Au-delà d'une simple reconnaissance de la technologie de Medasys, déjà flatteuse en soi, cet accord a ouvert au Groupe des perspectives de partenariat au plan mondial avec les différentes filiales d'Hitachi aux Etats-Unis, au Japon et en Europe.

- Un effort accru en termes de Recherche & Développement

Disposant désormais de moyens importants, le Groupe a notamment accru en 2005 ses efforts en termes de Recherche & Développement, qui représentent aujourd'hui 23% de son chiffre d'affaires, notamment dans les domaines de l'Imagerie et de la Radiologie ainsi que celui du Dossier Patient Informatisé afin de conforter ses parts de marché.



Dans ce cadre, Medasys a engagé une analyse de son portefeuille produits afin d'optimiser ses ressources.

C'est ainsi qu'a été prise la décision de remplacer le système de radiologie Sirilog, acquis lors du rachat d'Infoconcept, par une nouvelle version moderne.

Dans un souci de meilleure intégration avec les autres logiciels du Groupe son développement a été confié à l'équipe de R&D d'imagerie basée à Gif, entraînant la fermeture de l'établissement de Vichy.

En conséquence, les immobilisations incorporelles relatives à Infoconcept, ainsi qu'à d'autres logiciels et fonds de commerce dont l'activité a décliné ou n'est plus identifiable, ont été sorties de l'actif.

- Une reprise du niveau des commandes

L'année 2004 a été caractérisée par une faiblesse des prises de commandes liée notamment à un fléchissement des appels d'offres dans l'attente de précisions émanant des pouvoirs publics sur la mise en œuvre du futur DMP.

La baisse du chiffre d'affaires constatée en 2005, en est la conséquence directe.

En revanche, 2005 a vu une reprise notable du nombre d'appels d'offres et par là même une augmentation sensible des commandes reçues qui ont atteint près de 13 M€, en hausse de 23% par rapport à celles de 2004 qui se montaient à 10,5 M€, portant le carnet de commandes à un plus haut niveau historique de 11,1 M€.

Déjà satisfaisant par lui-même, ce redressement l'est d'autant plus par la nature même des projets signés.

D'un point de vue géographique, aux commandes d'hôpitaux français sont venues s'ajouter celles émanant d'établissements de santé scandinaves prestigieux, tel le Rikshospitalet d'Oslo.

2005 a également vu l'entrée de Medasys dans le secteur privé avec, tout d'abord, la clinique Saint-François d'Haguenau puis la Fondation Saint-Joseph de Paris, ouvrant à la société un nouveau pan de marché.

Enfin, après une période de relative stagnation, les commandes de systèmes de gestion de laboratoires ont décollé à nouveau, comme en témoignent les contrats obtenus au CHU de Nantes, à la Fondation Saint-Joseph ou encore à Bergen (Norvège).

- Une amélioration de l'ensemble des ratios financiers

La marge brute qui s'est élevée à 91%, à comparer à 86% l'année précédente, et la maîtrise des coûts ont permis de compenser la baisse de volume du chiffre d'affaires et dégager un résultat net des activités poursuivies positif proche de 0,5 M€. En incluant le résultat des activités abandonnées, 3,4 M€, les fonds propres progressent de près de 40% à 14,5 M€.

Enfin, la trésorerie nette ressort en excédent de 4,6 M€.

Ainsi, tous les fondamentaux sont désormais réunis pour permettre à Medasys d'aborder une nouvelle phase d'essor.

Comptes consolidés

La cession de l'activité infrastructures informatiques, qui représentait 80% du chiffre d'affaires consolidé et près de 50% des effectifs, a considérablement modifié le profil du Groupe. Aussi conformément à la norme IFRS 5, les activités cédées le 28 février 2005 ont été exclues du périmètre.

Reflétant, d'une part, la baisse des commandes liée à la diminution sensible des appels d'offres et les retards de déploiement des projets par les clients, le chiffre d'affaires s'est établi à 11,9 M€, en retrait de l'ordre de 7% à périmètre comparable et de 10% en tenant compte des activités logicielles abandonnées au cours de l'exercice.

Les frais de recherche et développement immobilisés au cours de l'exercice se sont élevés à 2,7 M€, les amortissements correspondants à 1,7 M€.

Le résultat ordinaire, du même ordre que celui de l'année dernière (pro-forma publié), a bénéficié d'une augmentation des marges et d'une maîtrise des coûts qui ont compensé la baisse du chiffre d'affaires.

L'effectif de la nouvelle structure, 129 collaborateurs, est demeuré stable d'un exercice à l'autre.

Le résultat financier est neutre. Après prise en compte d'un crédit d'impôt recherche de l'ordre de 0,4 M€, le résultat net des activités poursuivies ressort à près de 0,5 M€.

Le profit net de la cession des activités d'infrastructures informatique ressort à 6,8 M€.

Dans le cadre de la rationalisation de l'offre produit, les écarts d'acquisition des activités abandonnées ont été sortis de l'actif pour un montant de 1,5 M€, et les autres immobilisations incorporelles associées aux logiciels correspondants réduites de 0,4 M€ en valeur nette.

Aussi, le résultat net, part du Groupe, de 3,9 M€ traduit le profit tangible constaté à la suite de la cession du pôle « Infrastructures informatiques » et de l'optimisation de la gamme des logiciels qui s'en est suivie.

Compte de résultat consolidé

€'000	Logiciels médicaux			
	IFRS 2004	IFRS 2005	IFRS 2004 Pro-forma publié*	IFRS 2004 Pro-forma retraité des activités abandonnées ^o
Chiffre d'affaires	71 176	11 865	13 180	12 774
Marge brute	35%	91%	86%	90%
Résultat ordinaire	985	144	171	686
Résultat net des activités poursuivies	832	478	340	855
Résultat net revenant au Groupe	951	3 867	459	832
Capacité d'autofinancement	1 310	1 400	752	1 057
Résultat net par action, part du Groupe, en €	0,07	0,28	0,03	0,06

* Chiffres corrigés de la variation de périmètre consécutive à la cession de Medasys I.&S. et de Medasys Suisse

^o Chiffres corrigés des activités logicielles abandonnées en 2005

Tous les équilibres du bilan se sont fortement améliorés. Alors que les immobilisations incorporelles brutes ont baissé de 1,5 M€, les fonds propres ont augmenté de 4,1 M€, soit près de 40% et représentent 1,04 € par action à comparer à 0,75 € au 31 décembre 2004.

Bilan consolidé

€'M	IFRS		IFRS	
	31.12.04	31.12.05	31.12.04	31.12.05
Actif non courant	13,0	11,0	Capitaux propres	10,5
dont Immobilisations	6,6	6,2	dont Résultat	1,0
dont Ecart d'acquisition	5,3	3,8		3,9
			Passif non courant	1,1
Actif courant	19,6	11,4	Passif courant	21,0
dont Trésorerie	3,8	5,8	dont Dettes financ. < 1 an	0,9
				1,1
Total de l'actif	32,6	22,4	Total du passif	32,6
				22,4

Passage aux normes IFRS

(Cf. § 4.1.5.9 page 34)

A compter du 1^{er} janvier 2005, les comptes consolidés du Groupe Medasys appliquent les nouvelles normes internationales (IFRS) adoptées par l'Union Européenne.

Conscient des enjeux et intérêts que représente l'adoption de ces nouvelles normes, la société a décidé dès 2003, de constituer un groupe de travail conjointement avec des conseils extérieurs afin d'étudier les aspects techniques liés au passage à ces nouvelles normes internationales, et de mesurer leur impact dans les comptes consolidés.

Les états financiers au 31 décembre 2004 ont été établis selon les normes françaises en vigueur. Les principales divergences identifiées entre les normes françaises et les normes IFRS concernent :

- la méthodologie de dépréciation des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles,
- le traitement des impôts différés,
- le traitement des frais de recherche et développement

Le passage aux normes IFRS a impliqué pour le Groupe Medasys une révision limitée de ses procédures internes et de son système d'information.

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés du groupe Medasys au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005 ont été établis selon les normes comptables internationales IAS/IFRS applicables au 31 décembre 2005 telles qu'approuvées par l'Union européenne.

Les premiers comptes publiés selon les normes IAS/IFRS sont ceux de l'exercice 2005 présentés avec un comparatif au titre de l'exercice 2004 établi selon le même référentiel, à l'exception des normes IAS 32/IAS 39 et IFRS 4 appliquées à compter du 1^{er} janvier 2005.

En vue de la publication de ces états financiers comparatifs pour l'exercice 2005 et conformément à la recommandation de l'Autorité des Marchés Financiers relative à la communication financière pendant la période de transition, le groupe Medasys a préparé des informations financières 2004 sur la transition aux normes IAS/IFRS présentant à titre d'information préliminaire l'impact chiffré attendu du passage aux IFRS sur :

- le bilan à la date de transition, soit le 1^{er} janvier 2004, date à laquelle les impacts définitifs de la transition seront enregistrés en capitaux propres lors de la publication des comptes consolidés 2005.

- la situation financière au 31 décembre 2004 et la performance de l'exercice 2004.

Ces informations financières 2004 sur l'impact chiffré attendu du passage aux IFRS ont été préparées en appliquant aux données 2004 les normes et interprétations IFRS que le groupe Medasys a appliqué pour la préparation de ses comptes consolidés comparatifs au 31 décembre 2005.

Medasys SA

Le chiffre d'affaires de Medasys SA, tributaire à la fois de la baisse des appels d'offre de 2004 et du rythme de déploiement des hôpitaux, ressort à 10,8 M€, en retrait de 12,5% par rapport à celui de l'année dernière qui s'était élevé à 12,4 M€.

En plus du chiffre d'affaires, les produits d'exploitation comprennent un montant de frais de R&D activé à hauteur de 2,8 M€ ainsi que des transferts de charges portant notamment sur les dépenses liées à la cession du pôle informatique pour 0,7 M€.

La contrepartie de ces dépenses figure dans les charges externes et les coûts de personnel.



Après 2 M€ de dotations aux amortissements, le résultat d'exploitation se traduit par une perte de <0,8> M€ à comparer à l'équilibre en 2004.

Le profit financier résulte pour l'essentiel, 1,1 M€, de la reprise de provision pour dépréciation des titres des filiales cédées, le résultat courant avant impôt ressortant ainsi à 0,3 M€ à rapporter à 0,9 M€ un an plus tôt.

Compte de résultat

€'000	31.12.05	31.12.04
Chiffre d'affaires	10 821	12 372
Total des produits d'exploitation	14 600	17 281
Achats consommés	353	766
Autres achats et charges externes	4 430	5 316
Impôts	282	280
Charges de personnel	8 356	8 538
Dotations aux amortissements et provisions	1 976	2 337
Résultat d'exploitation	<797>	44
Résultat financier	1 092	899
Résultat courant	295	943
Résultat exceptionnel	<4 273>	64
Impôt sur les bénéfices	326	166
Résultat net	<3 652>	1173

Par suite de la cession du pôle informatique et de la décision de rationaliser l'offre logicielle, le résultat exceptionnel se traduit par une perte de <4,3> M€. Celle-ci est consécutive, d'une part, à la différence entre le prix de cession des filiales vendues, 6,5 M€, et leur valeur figurant dans les comptes, 7,5 M€, soit <1> M€ auquel il convient d'ajouter les coûts inhérents à l'opération, <0,7> M€.

D'autre part, l'abandon de certaines activités a conduit à procéder à la dépréciation des fonds de commerce correspondants pour <1,8> M€ ainsi qu'à celle de logiciels immobilisés à hauteur de <0,4> M€, le solde étant constitué de charges diverses.

Après constatation d'un crédit d'impôt recherche de 0,4 M€, le résultat net dégage une perte de <3,7> M€, à comparer à 1,2 M€ de profit en 2004.

Bilan

(€'000)	Actif		Passif	
	31.12.05	31.12.04	31.12.05	31.12.04
Actif immobilisé	7 051	18 260	Capitaux propres	11 378
Stocks et en-cours	177	139	Provisions	439
Clients & autres créances	5 657	3 897	Dettes financières	1 089
Disponibilités	5 483	2 066	Fournisseurs	1 780
Comptes de régularisation	211	494	Dettes fiscales et sociales	3 548
			Autres dettes	182
			Comptes de régularisation	163
				297
Total	18 579	24 856	Total	18 579
				24 856

Informations sociales

La baisse de 49% des effectifs du Groupe constatée au 31 décembre 2005 par rapport au 31 décembre 2004 s'explique par la variation du périmètre suite à la cession des filiales « infrastructures informatiques ».

A périmètre constant, les sous-traitants en équivalent temps plein ont représenté sept personnes en 2005 à comparer à trois personnes en 2004.

L'ensemble des effectifs équivalent temps plein, intégrant les sous-traitants, ont progressé de quatre personnes pour s'établir à 140 personnes en 2005.

L'augmentation moyenne des salaires au cours de l'exercice 2005 s'est établie à 2,5%.

Les six licenciements économiques intervenus fin 2005 sont liés à la fermeture de l'établissement de Vichy

Effectif moyen équivalent temps plein

(en nombre de salariés)	2005	2004
Hommes	97	94
Femmes	43	42
Total	140	136
dont sous-traitants	7	3

Au cours de l'année 2005, et toujours à périmètre comparable, la société a augmenté de 40% le nombre d'heures consacrées à la formation passant ainsi de 1 072 heures à 1 508 heures.

Medasys Sprl (Belgique)

Dans un contexte éminemment concurrentiel, la filiale belge a réalisé en 2005 un chiffre d'affaires de 600 k€, quasiment comparable à celui de 2004, qui était de 629 k€. En dépit de frais de structures réduits, le résultat s'établit en perte de <37> k€ à comparer à un profit de 19 k€ l'année précédente qui avait notamment bénéficié d'une reprise de provisions pour risque. L'activité commerciale se poursuit de façon satisfaisante avec des perspectives favorables pour l'implantation du Dossier Patient de Medasys sur certains sites ayant déjà adopté les logiciels médico-techniques du Groupe.

Medasys Inc. (USA)

La filiale américaine n'exerce plus aucune activité.

Medasys Ltd (Japon)

Le recul des facturations de la filiale japonaise, 142 MJPY (env. 1 M€) en 2005 à comparer à 169 MJPY (env. 1,3 M€) est essentiellement imputable à une baisse des ventes de systèmes externes au Groupe. En conséquence, la marge brute a sensiblement augmenté, permettant à la société de dégager un profit de 8 MJPY (env. 60 k€) proche de celui constaté en 2004 qui s'élevait à 9 MJPY (env. 68 k€).

Medasys Ltd. a établi des partenariats prometteurs avec de grands constructeurs comme Canon à qui il fournit le logiciel d'imagerie utilisé dans des appareils d'ophtalmologie.

Aussi, les prévisions pour 2006 demeurent encourageantes, d'autant que la reprise économique se confirme au Japon dans le sillage de l'essor spectaculaire de la Chine.

PERSPECTIVES

L'augmentation sensible des commandes reçues en 2005, soit près de 13 M€, en hausse de 23% par rapport à celles de 2004, a permis de porter le carnet de commandes à un plus haut niveau historique de 11,1 M€ correspondant à 12 mois de facturations augurant d'une activité soutenue en 2006, favorisée par une structure de bilan exemplaire et une trésorerie largement excédentaire.

Au premier trimestre le chiffre d'affaires consolidé s'est établi en progression de 2% à 2 818 k€.

Dans un environnement en mutation marqué par une recomposition du secteur de l'informatique médicale au plan international, Medasys entend conforter sa position de leader national en exploitant les perspectives que lui ouvre la multiplication des initiatives gouvernementales visant à améliorer le système de santé.

En effet, tant le plan Hôpital 2007-2012, la réforme de l'assurance-maladie, le mode de financement des établissements de santé (tarification à l'acte : T2A), que la mise en œuvre du Dossier Médical Personnel ou encore le déploiement de réseaux locaux ou axés sur des pathologies concourent tous, à des degrés différents, à l'essor de l'emploi des techniques de l'information dans le secteur médical et notamment hospitalier.

Parmi ces mesures, l'instauration progressive de la T2A, en lieu et place du « budget global », est probablement la plus prometteuse pour Medasys dans la mesure où elle va bouleverser les règles de gestion des établissements de santé, qu'ils soient publics ou privés, et déterminer l'évolution de leurs systèmes d'information vers le modèle « gestion de production de soins » prôné par la société depuis 1998.

Afin de prendre en compte la mutation de l'environnement réglementaire en matière de facturation et donc de revenu* des hôpitaux, ces systèmes sont amenés à évoluer vers des solutions globales avec une modification des fonctions traditionnellement scindées entre le domaine administratif et le domaine médical. Or, la facturation prenant sa source dans l'activité médicale, « au pied du lit du malade », c'est cette dernière qui s'affirme comme prédominante, l'aspect administratif devenant accessoire.

L'expérience acquise par Medasys tant dans le domaine des plateaux techniques que dans celui des unités de soins s'avère alors essentielle dans la conduite du nouveau processus. De plus, un outil d'aide au pilotage permet à l'ensemble de la structure de suivre son activité.

Par ailleurs, les mêmes règles s'appliquant désormais aux établissements de santé privés, PSPH et cliniques, c'est un nouveau pan de marché qui s'ouvre désormais à Medasys qui vient déjà d'y remporter plusieurs contrats.

La tendance au regroupement d'établissements de santé représente, elle aussi, une opportunité intéressante dans la mesure où le système d'information axé sur le patient intervient comme l'élément fédérateur du nouvel ensemble.

La réussite du déploiement du Dossier Médical Personnel, repose largement sur l'existence de Dossiers Patients Informatisés au sein des hôpitaux.

En effet, comment peut-on instaurer avec succès le DMP, ou plus généralement un système d'information de santé, à l'échelle nationale sans que tous les établissements de santé, qui pratiquent la majorité des actes médicaux, dont la quasi-totalité des interventions lourdes, ne soient eux-mêmes dotés de systèmes de production de soins à même d'alimenter systématiquement le DMP avec les données essentielles du patient ?

Ainsi, plusieurs grands hôpitaux et groupes hospitaliers viennent de lancer des appels d'offres concernant leurs systèmes d'information cliniques, la mise en œuvre du DMP ayant généré une prise de conscience grandissante de la nécessité d'équiper en priorité les établissements de santé de tels systèmes.

Pour sa part, fort de 9 millions de Dossiers Patients opérationnels dans près de 45 hôpitaux, Medasys, qui bénéficie d'un positionnement unique basé sur une avance technologique confortée par des réalisations éprouvées, a noué des alliances commerciales avec des partenaires de premier plan Thales et GE Healthcare.

Medasys occupe aujourd'hui une place de choix dans le domaine des logiciels médicaux hospitaliers et se mesure avec succès aux plus grandes entreprises multinationales, que ce soit en Biologie, en Radiologie ou en Dossier Médical Patient, en se différenciant par une offre globale, complète et homogène de systèmes modernes.

Dans cette dynamique, Medasys entend améliorer sa rentabilité en menant à bien son expansion tant organique que par acquisitions, en France d'abord et en Europe ensuite.

III. ASSEMBLEE GENERALE DU 19 MAI 2006

Résolutions proposées à l'Assemblée Générale

Affectation du résultat

Le Directoire propose d'affecter le résultat social de l'exercice :

- soit :	<3 651 531,25> €
- augmenté du report à nouveau :	<21 256 959,49> €
- au report à nouveau, se trouvant ainsi porté à :	<24 908 490,74> €

Conformément à la loi, l'assemblée générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois exercices précédents.

Rapport du Directoire à l'Assemblée Générale

L'assemblée générale extraordinaire du 26 mai 2004 avait donné des délégations globales de pouvoirs au directoire à l'effet de procéder à des opérations d'augmentation de capital et d'émission de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la société. Ces pouvoirs vont expirer fin juillet 2006, à l'issue de la période de validité fixée à 26 mois.

Aucune utilisation de ces délégations n'a été faite à ce jour.

Le Directoire, en accord avec le Conseil de surveillance, souhaite pouvoir continuer à disposer d'outils financiers lui permettant d'assurer le développement du Groupe et notamment être à même de réaliser les opérations de financement et de renforcement des fonds propres de la société qui s'avèreraient pertinentes ainsi que de saisir toute opportunité de croissance externe. En conséquence, le renouvellement de ces autorisations est soumis à l'approbation de la présente assemblée.

La 12^e résolution donne délégation de compétence au Directoire, sous le contrôle du Conseil de surveillance, d'émettre des actions, bons de souscription et/ou des valeurs mobilières ouvrant droit à des actions de la société, avec maintien du droit préférentiel de souscription. Le prix d'émission sera au moins égal à 95% de la moyenne pondérée des cours cotés lors des trois séances de bourse précédant la fixation du prix des actions et/ou des titres y donnant droit.

La 13^e résolution donne délégation de compétence au Directoire, sous le contrôle du Conseil de surveillance, d'émettre des actions, bons de souscription et/ou des valeurs mobilières ouvrant droit à des actions de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, ces titres pouvant être émis à l'effet de rémunérer des titres apportés dans le cas d'une offre publique d'échange de titres. Le prix d'émission sera au moins égal à 95% de la moyenne pondérée des cours cotés lors des trois séances de bourse précédant la fixation du prix des actions et/ou des titres y donnant droit.

La 14^e résolution limite le montant global des émissions effectuées en vertu des 12^e et 13^e résolutions à un montant nominal de 21.317.121 €, soit 13.983.115 actions nouvelles.

La 15^e résolution donne délégation de compétence au directoire à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social dans la limite de 10% en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital lorsque les dispositions de l'article L225-148 ne sont pas applicables.

La 16^e résolution autorise le Directoire à faire usage en période d'offre publique d'échange, des délégations de pouvoirs qui lui ont été accordées.

Conformément à la loi, la 18^e résolution autorise le Directoire à procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés dans la limite d'un montant maximum de 400 000 €. Ceci implique l'acceptation par les actionnaires de renoncer à leur droit préférentiel de souscription. Le prix des actions à émettre ne pourra ni être inférieur de plus de 5% à la moyenne des cours d'ouverture lors des 20 séances de bourse précédant la décision du directoire relative à l'augmentation de capital et à l'émission des actions correspondantes, ni supérieure à la même moyenne.

La durée de l'ensemble de ces délégations, qui se substituent purement et simplement aux précédentes, est fixée à 26 mois à dater du jour de leur approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Par ailleurs, deux autres résolutions viennent conforter les pouvoirs donnés au Directoire, le programme de rachat des actions de la société, autorisé lors de l'assemblée générale du 27 mai 2005 devenant caduc à son terme, en novembre 2006, sans avoir été mis œuvre à ce jour.

La 11^e résolution autorise le Directoire à opérer sur ses propres actions dans le cadre d'un programme de rachat soumis au visa de l'Autorité des Marchés Financiers à l'initiative de la société.

La 17^e résolution donne délégation au Directoire d'annuler les actions que la société détient en autocontrôle.

La durée de ces deux dernières délégations est fixée à 18 mois à dater du jour de leur approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Enfin, les résolutions 5 à 9 concernent le renouvellement des mandats de membres du Conseil de surveillance qui viennent à échéance à l'issue de la présente assemblée.

Résultats des cinq derniers exercices

€'000	2001	2002	2003	2004	2005
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	21 317	21 317	21 317	21 317	21 317
Nombre d'actions ordinaires	13 983 115	13 983 115	13,983,115	13 983 115	13 983 115
Nombre maximum d'actions à créer par droits de souscription et options	2 400 000	2 400 000	2 400 000	2 400 000	2 400 000
Opérations et résultats, effectifs					
Chiffre d'affaires hors taxes	30 404	22 950	13 167	12 372	10 821
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	<2 001>	5 954	3 842	835	<1 206>
Impôt sur les bénéfices	10	14	19	<166>	<326>
Dotations et reprises aux amortissements et provisions	<702>	3,841	1,703	<172>	2,772
Résultat net	<1 309>	2 099	2 120	1 173	<3 652>
Montant des bénéfices distribués	-	-	-	-	-
Résultats des opérations par action (€)					
Résultat après impôt, participation, avant dot. amortissements, provisions	<0,14>	0,42	0,27	0,07	<0,06>
Résultat après impôt, participation, dot. amortissements et provisions	<0,09>	0,15	0,15	0,08	<0,26>
Dividende attribué	-	-	-	-	-
Personnel					
Effectif moyen (<i>en nb. de salariés</i>)	151	197	126	123	124
Masse salariale	7 940	7 279	5 968	5 954	5 888
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales,...)	3 151	3 036	2 407	2 582	2 469

Inventaire des valeurs mobilières

€'000	Nombre de titres	Valeur d'inventaire
Participations non cotées		
Medasys Digital Systems Sprl (Belgique)	99	19
Medasys Digital Systems Inc (USA)	466 670	-
Medasys Ltd. (Japon)	24 000	171
sous-total		190
Autres formes de participation		
Actions Medasys SA du contrat de liquidité liquidité	27 166	46
sous-total		6
Valeurs mobilières de placement		
HSBC AM trésorerie euro	134	2 464
HSBC Certificat de dépôt	1	2 000
sous-total		4 464
Total		4 706

Conventions réglementées

Convention autorisée au cours de l'exercice

Sur autorisation du Conseil de surveillance en date du 11 février 2005, la société a attribué à Alexis Westermann, Vice-président du conseil de surveillance, une rémunération exceptionnelle d'un montant de 65.000 € au titre de la mission qui lui a été confiée dans le cadre de la cession des filiales Infrastructures Informatiques.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Medasys Infrastructure & Services

Les conventions suivantes ont toutes pris fin le 28 février 2005, date à laquelle la participation détenue dans la filiale concernée a été cédée.

Convention de trésorerie

Les Conseils de surveillance des 11 avril et 11 juin 2002, ont autorisé la société à conclure avec sa filiale une convention de trésorerie prévoyant la mise à disposition réciproque des excédents de trésorerie.

Les produits comptabilisés au titre de cette convention, rémunérée au taux de 4 % l'an, se sont élevés à 5 884 € en 2005.

Convention d'assistance

Le Conseil de surveillance du 11 juin 2002 a autorisé la société à conclure avec sa filiale, une convention d'assistance aux termes de laquelle la société effectuera des missions d'assistance et de conseil dans les domaines stratégique et commercial, financier et administratif.

Les produits comptabilisés au titre de cette convention, rémunérée en fonction des prestations effectuées, compte tenu des charges engagées par Medasys, se sont élevés à un montant de 100 000 € en 2005.

Facteurs de risque

Taux de change

Medasys exerce l'essentiel de son activité en Europe, sans risque majeur de change, la plupart des transactions étant effectuées en €. Pour la part effectuée hors d'Europe, qu'il s'agisse des USA et du Japon, les facturations sont effectuées en US \$ ou JPY. N'étant pas exposé de façon significative à des risques de change, le Groupe n'a pas mis en place de couverture systématique de ses opérations.

Risque de taux

Les charges financières représentent moins de 1,4% du chiffre d'affaires de Medasys SA. L'endettement, relativement faible, du Groupe, 1,1 M€, au regard de ses disponibilités, ne nécessite pas de couverture du risque de taux, d'autant que la plus grande partie des crédits court terme sont basés sur le taux de l'Euribor. Une variation brutale et importante de ce dernier affecterait certes le coût financier de l'affacturage, qui représente l'essentiel des charges, mais son impact serait néanmoins progressif et gérable.

Medasys s.p.r.l.

Convention de gestion

Medasys SA a conclu avec sa filiale belge une convention de gestion lui confiant la Direction générale, financière et administrative de cette dernière.

Cette convention d'une durée d'un exercice social, renouvelable, est rémunérée à un taux de 4% du chiffre d'affaires.

Les produits comptabilisés au titre de cette convention en 2005 se sont élevés à 21.807 Euros.

Convention de moyens logistiques

Medasys SA a conclu avec sa filiale belge une convention de moyens logistiques prévoyant une mise à disposition de moyens matériels et humains nécessaires aux activités de cette dernière, notamment dans le domaine commercial.

Cette convention d'une durée d'un an, renouvelable est rémunérée en fonction des prestations effectuées et n'a pas produit d'effet sur l'exercice 2005.

Convention de trésorerie

Medasys a conclu avec sa filiale belge une convention de trésorerie prévoyant la mise à disposition réciproque des excédents de trésorerie.

Cette convention d'une durée d'un an, renouvelable, est rémunérée au taux de 4 % l'an.

Les produits comptabilisés au titre de cette convention en 2005 se sont élevés à un montant de 4 891 Euros.

Autres risques financiers

- Exposition au risque de liquidité

Les emprunts bancaires ne sont soumis à aucun « covenants ». Les crédits bancaires correspondent à des crédits de trésorerie.

- Exposition au risque d'actions

Consécutivement à la cession du solde de l'autocontrôle le 28 février 2005, le risque relatif au portefeuille d'actions propres a disparu. Les placements en OPCVM sont effectués sur des obligations AAA à l'exclusion de toutes actions.

Acquisition et cession par la société de ses propres actions

Le 28 février 2005 Medasys a cédé la totalité du solde de son autocontrôle, soit 380 843 actions à Hitachi Medical Corp. qui a ainsi porté sa participation de 5,4% à 8,1%. En effet, Hitachi détenait déjà 750 000 actions acquises auprès de Medasys fin décembre 2004 dans le cadre de la cession d'une première tranche de l'autocontrôle.

La transaction s'est réalisée au prix de 2,26 € par action pour un montant brut de 860 705,18 €. Après déduction de 4 303,53 € de courtage, le montant net encaissé ressort à 856 401,65 €. N'ayant pas mis en œuvre de programme d'achat, la société n'a pas acquis d'actions propres en dehors des opérations effectuées dans le cadre du contrat d'animation par l'intermédiaire agréé.

Répartition du capital et des droits de vote

A la connaissance de la société, l'actionariat de Medasys, tel que recensé lors de l'assemblée générale du 27 mai 2005, était le suivant :

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Jean Marie** et Gisèle ^o Lucani	466 227	3,33%	900 826	5,47%
Yves Couillard ^o	86 100	0,62%	86 100	0,52%
Robert Berthoumieux ^o	54 607	0,39%	109 214	0,66%
Alexis Westermann ^o	179 751	1,29%	285 046	1,73%
Management [#]	232 550	1,66%	417 400	2,54%
Management de MI & S	712 573	5,09%	1 425 146	8,66%
Consorts Hofmann	1 480 664	10,59%	2 350 664	14,28%
FCPR Plantagenet Capital Europe	1 250 133	8,94%	1 250 133	7,59%
Hitachi Medical Corp.	1 130 843	8,09%	1 130 843	6,87%
Medasys	0	0,00%	0	0,00%
Public	8 389 667	60,00%	8 507 965	51,68%
Total	13 983 115	100%	16 463 337	100%

* membre du directoire

^o membre du conseil de surveillance

[#] salarié

Les actions détenues en nominatif pendant une période de plus de deux ans disposant statutairement d'un droit de vote double, le nombre de droits de vote au 26 avril 2006 s'élevait à 16 373 795.

Marché des titres de la société

Evolution des cours et volumes traités

<i>Transactions*</i>					<i>Fiche technique</i>	
	Nombre de titres échangés	Capitaux traités (€)	Cours le + haut (€)	Cours le + bas (€)		
2005					Mnémonique	MED
Janvier	1 137 878	2 350 001	2,21	1,93	Code Euroclear	005262
Février	1 073 821	2 497 655	2,45	2,08	Code ISIN	FR0000052623
Mars	767 823	1 692 879	2,33	2,07	Code Reuter	MDSY.PA
Avril	313 964	654 199	2,20	2,01	Code Bloomberg	MED FP
Mai	304 998	615 233	2,09	1,86	Code Datastream	F.MDS
Juin	284 027	586 452	2,18	1,96	Marché de cotation	Eurolist compartiment C Euronext Paris
Juillet	1 119 517	2 423 117	2,43	1,94	Catégorie	Continu B
Août	177 164	359 103	2,07	1,98	Classification sectorielle FTSE	Santé 446
Septembre	531 012	1 037 298	2,08	1,83	Eligibilité au PEA	Oui
Octobre	479 171	903 071	2,09	1,69		
Novembre	662 324	1 199 792	1,95	1,56		
Décembre	605 704	1 070 298	1,90	1,68		
Synthèse 2005	7 457 223	15 389 087	2,45	1,56		
2006					Capital au 12 mai 2006	21 317 121 €
Janvier	517 382	931 559	1,95	1,71	Nombre de titres ordinaires	13 983 115
Février	816 476	1 501 684	2,05	1,70	Capitalisation au 12 mai 2006	26 288 256 €
Mars	1 739 163	3 395 195	2,23	1,74		
Avril	969 441	2 053 934	2,24	2,02		
Mai (1-12)	266 851	511 024	2,07	1,80		

Evolution du cours de l'action Medasys



* Source : Euronext Paris SA

4.1.1. Bilan consolidé

€'000		IFRS	
		au 31.12.05	au 31.12.04
ACTIF			
	§		
Immobilisations incorporelles	4.1.5.4.1	5 493	5 446
Immobilisations corporelles	4.1.5.4.2	259	552
Immobilisations financières	4.1.5.4.3	495	614
Actif immobilisé		6 247	6 612
Ecarts d'acquisition	4.1.5.4.4	3 842	5 343
Actifs non courants destinés à être cédés			
Impôts différés actifs non courants	4.1.5.4.5		563
Créances à + d'un an	4.1.5.4.6	923	442
Total actif non courant		11 012	12 960
Stocks et en-cours	4.1.5.4.7	215	287
Clients et comptes rattachés	4.1.5.4.8	4 103	9 988
Autres créances à - 1 an	4.1.5.4.9	1 078	3 539
Trésorerie	4.1.5.4.10	5 774	3 834
Charges constatées d'avance		203	1 955
Total actif courant		11 373	19 603
Total de l'actif		22 385	32 563
PASSIF			
Capital	4.1.5.4.11	21 317	21 317
Primes		8 926	8 926
Réserves	4.1.5.4.11	<18 598>	<19 837>
Ecarts de conversion		<984>	<942>
Résultat de l'exercice		3 867	951
Total Capitaux propres, part du Groupe		14 528	10 415
Intérêts minoritaires		88	68
Provisions pour risques et charges	4.1.5.4.12	702	822
Emprunts et dettes financières + 1 an	4.1.5.4.13	320	219
Fournisseurs et autres dettes + 1 an			
Total passif non courant		1 022	1 041
Provisions pour risques et charges			
Emprunts et dettes financières - 1 an	4.1.5.4.14	1 055	903
Fournisseurs et autres dettes - 1 an	4.1.5.4.15	5 657	18 604
Produits constatés d'avance	4.1.5.4.16	35	1 532
Total passif courant		6 747	21 039
Total du passif		22 385	32 563

L'état de passage entre le bilan consolidé établis selon les principes comptables français et le bilan IFRS au 31 décembre 2004 est présenté dans la note 4.1.5.9 Transition aux normes IFRS publiée dans le Rapport Annuel 2004 et rappelée dans le présent rapport.

4.1.2. Compte de résultat consolidé

€'000

		IFRS		IFRS	
		Exercice 2005		Exercice 2004	
		§			
Chiffre d'affaires	4.1.5.3.4	11 865	100%	71 176	100%
Coût des ventes		<1 076>	-9%	<45 919>	-65%
Marge brute		10 789	91%	25 257	35%
Autres produits ordinaires	4.1.5.5.1	2 793	24%	2 857	4%
Autres charges d'exploitation		<3 335>	-28%	<8 314>	-12%
Impôts et taxes		<266>	-2%	<792>	-1%
Charges de personnel		<8 065>	-68%	<18 063>	-25%
Dotations et reprises aux amort. et aux prov.	4.1.5.5.2	<1 845>	-16%	<269>	-
Résultat opérationnel avant divers et impairment		71	1%	676	1%
Divers	4.1.5.5.4	73	1%	309	-
Dépréciation du Goodwill		-	-	-	-
Résultat ordinaire		144	1%	985	1%
Résultat financier	4.1.5.5.3	19	-	<375>	-1%
Résultat avant impôts		163	1%	610	1%
Impôt sur les bénéfices	4.1.5.5.5	315	3%	222	-
Résultat net des activités poursuivies		478	4%	832	1%
Résultat net des activités abandonnées	4.1.5.5.6	3 409	29%	142	-
Part revenant aux minoritaires		20	-	23	-
Résultat net revenant au Groupe		3 867	33%	951	1%
Résultat net par action (en €)	4.1.5.5.7	0.28		0.07	
Résultat net dilué par action (en €)	4.1.5.5.7	0.24		0.06	
Résultat net des activités poursuivies par action (en €)	4.1.5.5.7	0.03		0.06	
Résultat net des activités poursuivies dilué par action (en €)	4.1.5.5.7	0.03		0.05	

L'état de passage entre le compte de résultat consolidé établi selon les principes comptables français et le compte de résultat IFRS au 31 décembre 2004 est présenté dans la note 4.1.5.9 Transition aux normes IFRS publiée dans le Rapport Annuel 2004 et rappelée dans le présent rapport.

4.1.3. Tableau des flux de trésorerie consolidés

€'000	Exercice 2005	Exercice 2004
Résultat net des sociétés intégrées	3 887	974
Dotations nettes aux amortissements et provisions	1 849	271
Résultat net des activités abandonnées	< 4 394 >	< 142 >
Plus et moins values de cession d'éléments d'actif	58	207
Capacité d'autofinancement	1 400	1 310
Variation calculée du besoin en fonds de roulement	< 1 454 >	< 103 >
Variation du compte courant des activités abandonnées	< 1 500 >	
Variation du besoin en fonds de roulement	< 2 954 >	< 103 >
Trésorerie provenant des activités d'exploitation	< 1 554 >	1 207
Production immobilisée d'actifs incorporels (logiciels) et corporels	< 2 675 >	< 2 368 >
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	< 12 >	< 70 >
Acquisitions d'immobilisations corporelles	< 108 >	< 196 >
Acquisition d'immobilisations financières	< 29 >	< 87 >
Produits sur cessions d'immobilisations	2	44
Investissements nets d'exploitation	< 2 822 >	< 2 677 >
Encaissements sur immobilisations	6	145
Acquisition d'actions d'autocontrôle		
Résultat net des activités abandonnées	6 759	142
Produits de cession d'action d'autocontrôle	860	1 605
Incidence des variations de périmètre	< 956 >	109
Trésorerie provenant des investissements	6 669	2 001
Remboursements d'emprunts	< 286 >	< 148 >
Nouveaux emprunts	358	
Variation des financements à court terme	183	130
Augmentation de capital		
Trésorerie produite par les opérations de financement	255	< 18 >
Charges à répartir		0
Impôt différé enregistré directement en capitaux propres	< 572 >	< 99 >
Incidence des variations de change et divers	< 37 >	< 19 >
Variation nette de la trésorerie	1 939	395
Disponibilités	3 413	2 207
Valeurs mobilières de placement hors autocontrôle	422	1 233
Trésorerie à l'ouverture	3 835	3 440
Disponibilités	1 315	3 413
Valeurs mobilières de placement hors autocontrôle	4 459	422
Trésorerie à la clôture	5 774	3 835
Décomposition de la variation de trésorerie	1 939	395

4.1.4. Variation des capitaux propres consolidés

Part du Groupe Exercice 2004 €'000	Solde au 01.01.04	Affectat. du résultat 2003	Augm.de capital en numér.	Auto- contrôle	Apports, fusions	Autres variations	Résultat 2004	Solde au 31.12.04
Capital social	21 317							21 317
Primes d'émis, fusion & apport	8 926							8 926
<i>s/total</i>	<u>30 243</u>							<u>30 243</u>
Réserves consolidées	<17 915>	<437>		<716>				<19 068>
Autocontrôle	<3 089>			2 320				<769>
Réserves	<21 004>	<437>		1 604				<19 837>
Ecart de conversion	<929>					<13>		<942>
Résultat de l'exercice	<437>	437					951	951
Total	7 873	-	-	1 604	-	<13>	951	10 415

Part du Groupe Exercice 2005 €'000	Solde au 01.01.05	Affectat. du résultat 2004	Augm.de capital en numér.	Auto- contrôle	Impôt différé	Autres variations	Résultat au 31.12.05	Solde au 31.12.05
Capital social	21 317							21 317
Primes d'émis, fusion & apport	8 926							8 926
<i>s/total</i>	<u>30 243</u>							<u>30 243</u>
Réserves consolidées	<19 068>	951		91	<572>			<18 598>
Autocontrôle	<769>			769				0
Réserves	<19 837>	951		860	<572>			<18 598>
Ecart de conversion	<942>					<42>		<984>
Résultat de l'exercice	951	<951>					3 867	3 867
Total	10 415	-	-	860	<572>	<42>	3 867	14 528

Part des Minoritaires Exercice 2004 €'000	Solde au 01.01.04	Affectat. du résultat 2003	Augm.de capital en numér.	Auto- contrôle	Apports, fusions	Autres variations	Résultat 2004	Solde au 31.12.04
Réserves consolidées	20	27				<2>		45
Ecart de conversion	0							0
Résultat de l'exercice	27	<27>					23	23
Total	47	-	-	-	-	<2>	23	68

Part des Minoritaires Exercice 2005 €'000	Solde au 01.01.05	Affectat. du résultat 2004	Augm.de capital en numér.	Auto- contrôle	Apports, fusions	Autres variations	Résultat au 31.12.05	Solde au 31.12.05
Réserves consolidées	45	23						68
Ecart de conversion	0							0
Résultat de l'exercice	23	<23>					20	20
Total	68	-	-	-	-	-	20	88

L'état de passage entre les capitaux propres consolidés établis selon les principes comptables français et les capitaux propres IFRS au 31 décembre 2004 est présenté dans la note 4.1.5.9 Transition aux normes IFRS publiée dans le Rapport Annuel 2004 et rappelée dans le présent rapport.

4.1.5. Annexe aux comptes consolidés

(Les montants sont exprimés en milliers d'Euros, sauf indication contraire)

4.1.5.1. Faits significatifs de l'exercice

Début février 2005, Medasys a conclu un protocole concernant la cession de ses deux filiales actives dans le secteur de l'intégration technologique à la société IB Group. Les activités cédées concernent : Medasys Infrastructure & Services SAS, basée à Nanterre, et Medasys (Suisse) SA, située à Genève. Celles-ci, qui emploient 120 collaborateurs, ont réalisé un chiffre d'affaires de l'ordre de 58 M€ en 2004. Effectuée le 28 février 2005, la transaction a porté sur un montant global en numéraire de 8 M€, dont 6,5 M€, correspondant au prix de vente des titres, ont été payés lors de la réalisation. Le solde, soit 1,5 M€, représentant le montant des comptes-courants des filiales au moment de la transaction, constitue une garantie de passif bloquée, dégressive et remboursable dans un délai de 18 mois.

Fin décembre 2004, un accord de partenariat durable a été conclu avec Hitachi Medical Corp. afin d'intensifier la coopération des deux sociétés dans le domaine des Technologies de l'Information Médicale à destination du marché mondial de la Santé. Dans ce cadre, Hitachi Medical Corp. a acquis auprès de Medasys, le 30 décembre 2004, 750.000 actions détenues en autocontrôle, soit 5,4% du capital, confortant par la même la structure de l'actionnariat du Groupe.

Le 28 février 2005, Medasys a cédé le solde de son autocontrôle, soit 380.843 actions, à Hitachi Medical Corp. qui a ainsi porté sa participation à 8,1% dans le capital de la société laquelle a, de son côté, renforcé sa situation de trésorerie de 861 k€.

Aussi, la réalisation de ces deux opérations a doté le Groupe des moyens lui permettant de mener à bien son expansion, tant organique que par acquisitions, dans son cœur de métier, l'édition de logiciels médicaux, tant en France qu'à l'étranger.

Parallèlement, Medasys a procédé à une analyse de son portefeuille produits qui l'a conduit à abandonner certains logiciels valorisés dans ses actifs incorporels. C'est ainsi qu'a été prise la décision de remplacer le système de radiologie Sirilog, acquis lors du rachat d'Infoconcept, par une nouvelle version plus moderne. Dans un souci de meilleure intégration avec les autres logiciels du Groupe son développement a été confié à l'équipe de R&D basée à Gif, entraînant la fermeture de l'établissement de Vichy. De même, l'activité de revente des logiciels de connexion de la société PGP (Belgique), avec laquelle Medasys est en litige, s'est vue progressivement substituée la commercialisation du logiciel Biolink rapidement mis au point par Medasys pour pallier la perte du chiffre d'affaires subi par le fonds de commerce de PGP (France) acquis par Medasys fin 2000.

Enfin, l'activité « Intégration Santé » acquise auprès de NCR, fin 1999, ne présentait plus les critères permettant de l'identifier en tant que telle.

En conséquence, ont été sortis de l'actif les écarts d'acquisition relatifs à Infoconcept, et à PGP (France), soit respectivement 605 k€ et 896 k€, ainsi que les frais de R&D capitalisés concernant le logiciel Sirilog, à hauteur de 370 k€. Les autres éléments associés aux activités abandonnées se sont traduits par un montant négatif de 1 538 k€.

Par ailleurs, en application de la loi de Finance, une créance de Crédit d'Impôt-Recherche a été constatée à hauteur de 409 k€.

4.1.5.2. Règles et méthodes comptables

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'adoption des normes comptables internationales, les états financiers du Groupe Medasys au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005 sont établis pour la première fois, conformément au référentiel international IAS/IFRS applicable pour l'exercice 2005 et tel qu'adopté par l'Union Européenne.

La date de transition pour le Groupe Medasys a été fixée au 1^{er} janvier 2004. C'est à cette date que le bilan d'ouverture en IFRS a été préparé et que les impacts définitifs de la transition sont enregistrés en capitaux propres. La date d'adoption du nouveau référentiel par le Groupe est le 1^{er} janvier 2005, les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005 sont présentés avec les informations financières comparatives 2004 établies suivant le même référentiel. Selon les dispositions prévues par la norme IFRS 1 relative à la première application des normes d'information financière internationales, le Groupe Medasys a retenu l'option de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004.

Estimations et jugements

Pour établir ses comptes, le Groupe Medasys doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Le Groupe Medasys revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes de celles qui avaient été prévues, les montants figurant dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles. L'évaluation des frais de développement, des fonds de commerce et des goodwill, les provisions pour risques et charges, les impôts différés sont les principaux postes des états financiers dépendant d'estimations et jugements.

Présentation des comptes comparés sur 2 exercices

La présentation des comptes sur 2 exercices et non 3 est une dérogation permise par la première application des IFRS. Les comptes de l'exercice clos le 31/12/2004 comparés aux comptes de l'exercice clos le 31/12/2003 sont présentés dans le document de référence 2004 enregistré par l'Autorité des Marchés Financiers le 30 septembre 2005 sous le n° R.05-124 et consultable sur les sites www.amf-france.org et www.medasys.com.

4.1.5.2.1. Informations relatives aux méthodes

4.1.5.2.1.1. Comptabilisation des acquisitions

Les acquisitions de sociétés effectuées par échange d'actions ont été comptabilisées soit :

a/ à leur valeur nette comptable, La société Ingénierie Solutions & Systèmes-Santé acquise lors de l'AGE du 28 décembre 2000.

b/ au prix d'acquisition de leurs titres, les sociétés P.G.P. SA également acquise lors de l'AGE du 28 décembre 2000 et Infoconcept SA, acquise en juillet 2001.

Les écarts d'acquisition relatifs à ces deux dernières sociétés ont été sortis de l'actif au 31 décembre 2005.

Les acquisitions de sociétés effectuées en numéraire ont été comptabilisées au prix d'acquisition de leurs titres. Les sociétés concernées par cette méthode sont : Saric International, acquise le 10 novembre 2000, et Groupe Spring, acquise le 28 mai 2002 et sortie du périmètre au cours du 1^{er} semestre 2005.

En ce qui concerne les sociétés dont l'achat a été comptabilisé au prix d'acquisition des titres, la différence entre ce prix et la situation nette comptable de la société considérée à la date d'achat forme l'écart de première consolidation. Il comprend, d'une part, les écarts d'évaluation afférents à certains éléments identifiables qui sont ainsi réestimés pour les amener à la valeur retenue pour la détermination de la valeur globale de l'entreprise et, d'autre part, un solde non affecté intitulé « Ecart d'acquisition ».

4.1.5.2.1.2. Ecarts de conversion

Les écarts de conversion des actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont enregistrés en résultat au cours de la période à laquelle ils se rapportent.

4.1.5.2.1.3. Résultat Divers

Le résultat divers est constitué par les charges et les produits résultant d'événements ou de transactions clairement distincts des activités ordinaires de l'entreprise et dont on ne s'attend pas à ce qu'elles se reproduisent de manière fréquente ou régulière.

4.1.5.2.1.4. Résultat des activités abandonnées

Le résultat des activités abandonnées correspond à celui d'une ligne d'activité principale et distincte dont le Groupe s'est séparé.

4.1.5.2.2. Méthodes de consolidation

4.1.5.2.2.1. Critères de consolidation

La méthode de consolidation retenue est celle de l'intégration globale directe, toutes les filiales étant détenues à 99 % ou plus, à l'exception de la filiale japonaise qui ne l'est qu'à hauteur de 66,67%. Par suite des changements intervenus dans le périmètre de consolidation, la société Groupe Spring, renommée Medasys Infrastructure & Services, a été intégrée à partir du 1er juin 2002 et sortie du périmètre au cours du 1er semestre 2005.

4.1.5.2.2.2. Dates d'arrêt des comptes

Les sociétés sont consolidées sur la base de leur situation, arrêtée au 31 décembre, et retraitée le cas échéant en harmonisation avec les principes comptables du Groupe.

4.1.5.2.2.3. Date d'effet des acquisitions et des cessions

L'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation est effective soit à la date d'acquisition des titres, soit à la date de prise de contrôle ou d'influence notable si l'acquisition a eu lieu en plusieurs fois, soit à la date prévue par le contrat d'acquisition si celui-ci prévoit le transfert du contrôle à une date différente de celle du transfert des titres. La sortie d'une entreprise du périmètre de consolidation est effective à la date de perte de contrôle ou d'influence notable.

4.1.5.2.2.4. Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les comptes des sociétés étrangères sont convertis en € selon la méthode suivante :

- Les éléments d'actif et passif, sur la base des taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice;
- Les comptes de résultat, sur la base des taux moyens de change de l'exercice;
- Les écarts de conversion résultant de la variation entre les taux de clôture de l'exercice précédent et ceux de l'exercice en cours, ainsi que ceux provenant de la différence entre taux de change moyen et taux de change à la clôture, sont portés en écarts de conversion inclus dans les capitaux propres consolidés.

4.1.5.2.2.5. Opérations internes au Groupe

Toutes les transactions significatives entre les sociétés intégrées sont éliminées, ainsi que tous les résultats internes à l'ensemble consolidé.

4.1.5.2.3. Règles et méthodes d'évaluation

4.1.5.2.3.1. Ecarts de première consolidation

Les écarts de première consolidation constatés à l'occasion d'une prise de participation, définis comme la différence entre le coût d'acquisition (frais compris) des titres et la quote-part acquise dans la situation nette retraitée de la société consolidée estimée à la date d'acquisition, sont, le cas échéant, affectés aux postes appropriés du bilan consolidé.

Les écarts d'acquisition positifs sont portés à l'actif du bilan sous la rubrique « Ecarts d'acquisition », rattachés à des unités génératrices de trésorerie, et en application de la norme IAS 36, ils sont soumis à des tests d'évaluation annuels basés sur des analyses spécifiques établies en fonction des chiffres d'affaires générés par chaque activité pour détecter d'éventuelles pertes de valeur (impairment).

Consécutivement à l'abandon de certaines activités, les écarts d'acquisition sur PGP SA pour 896k€ et Infoconcept pour 605 K€ ont été sortis de l'actif au 31 décembre 2005.

4.1.5.2.3.2. Immobilisations incorporelles

Les travaux de recherche et de développement de logiciels dont les sociétés se réservent la propriété sont immobilisés à leur prix de revient directement attribuable lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- le logiciel ou le procédé est clairement identifié et les coûts qui lui sont imputables peuvent être individualisés et mesurés de façon fiable ;
- la faisabilité technique du logiciel ou du procédé peut être démontrée ;
- la société a l'intention de produire et de vendre ou d'utiliser le logiciel ou procédé ;
- l'existence d'un marché pour le logiciel ou le procédé peut être démontrée (ou son utilité pour la société en cas d'usage interne) ;
- des ressources suffisantes existent pour compléter ou commercialiser ou utiliser le logiciel ou procédé ;
- la rentabilité du logiciel peut être démontrée avec une probabilité suffisante.

Les frais de développement immobilisés sont amortis sur une durée de trois ans à compter de l'année de commercialisation. Dans le cas particulier de l'ensemble des versions relatives au projet Biocare (développé initialement par la société Saric, absorbée le 28 décembre 2000), le montant net des frais de recherche et développement engagés à la clôture de l'exercice, est pris en compte dans le cadre global de l'analyse spécifique effectuée par Medasys en vue de s'assurer que, tant l'écart d'acquisition constaté sur la société Saric, que les frais de recherche et développement inscrits à l'actif, ne nécessitent la comptabilisation d'une dépréciation.

Les licences et brevets sont amortis en 1 an.

Les autres actifs incorporels acquis lors d'opérations d'acquisition figurent pour leur montant comptable. A chaque clôture d'exercice, ils peuvent individuellement faire l'objet d'une dépréciation pour tenir compte de leur baisse de valeur éventuelle en fonction des éléments obtenus du marché.

Concernant les fonds de commerce, l'appréciation de leur valeur repose sur l'actualisation des critères définis au moment de leur acquisition : suivi des variations de ventes et de marge brute, réalisées et projetées pour chacun d'entre eux. Ils sont entièrement dépréciés au 31 décembre 2005.

4.1.5.2.3.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition). L'amortissement est calculé selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée selon les différentes catégories d'immobilisations dont les principales sont les suivantes :

- Installations générales	5 ou 10 ans
- Matériel de bureau et informatique	5 ans
- Installations techniques, matériels et outillage	5 ans
- Matériel de transport	5 ans

4.1.5.2.3.4. Immobilisations financières

La valeur brute immobilisée est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision est constituée du montant de la différence.

4.1.5.2.3.5. Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours sont évalués au prix de revient selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré. Une provision pour dépréciation est calculée à la clôture de la période considérée en fonction de l'antériorité des produits achetés.

4.1.5.2.3.6. Prise en compte du chiffre d'affaires et créances

Biens :

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la livraison des biens et à la réception des services par le client. Dans l'hypothèse où la société doit s'acquitter ultérieurement de certaines obligations liées à ces opérations, une provision pour charge d'exploitation est enregistrée sur l'exercice de réalisation de la vente.

Licences :

Le produit des concessions de licences est enregistré à la date de livraison du programme source, ou « master ». Dans le cas où ces concessions font l'objet d'un échelonnement, le chiffre d'affaires est comptabilisé au moment de la livraison au client final, conformément aux normes de la profession utilisées au niveau international.

Prestations de services :

Le groupe a adopté pour la première fois en 2004, la méthode préférentielle de l'avancement pour comptabiliser le chiffre d'affaires issu des prestations de services réalisées dans le cadre d'un contrat long terme, qui est conforme aux exigences de la norme IAS 18.

Les contrats long terme correspondent aux affaires dont le calendrier d'exécution négocié lors de la mise au point de marché est d'une durée initiale supérieure à 12 mois.

Ces marchés font l'objet d'un suivi analytique spécifique permettant d'évaluer avec fiabilité le pourcentage d'avancement réel du marché et la marge dégagée sur l'opération.

L'application de la méthode à l'avancement a entraîné une prise en compte d'un complément de chiffre d'affaires de 12 k€ sur l'exercice 2005.

Créances : les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée au cas par cas lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur comptable. Les créances et dettes libellées en devises sont évaluées au cours de clôture de l'exercice, où le cas échéant à leur cours de couverture. Les pertes et gains latents résultant de cette conversion sont inscrits au résultat financier.

4.1.5.2.3.7. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs de placement figurent au bilan pour leur coût d'acquisition ou leur valeur de marché si celle-ci est inférieure. Dans le cas de titres cotés, cette valeur de marché est déterminée sur la base des cours de bourse à la date de clôture de l'exercice. Dans le cas de titres non cotés, cette évaluation est réalisée sur la base des valeurs probables de négociation.

4.1.5.2.3.8. Actions d'autocontrôle

Les titres représentatifs du capital de la société mère et détenus par des sociétés consolidées sont portés en diminution des capitaux propres consolidés pour leur coût d'acquisition. Les résultats de cession sont portés directement en réserves consolidées.

4.1.5.2.3.9. Provisions pour risques et charges

Les risques et charges dont l'objet est nettement défini et que des événements survenus ou en cours rendent probables, entraînent la constitution de provisions.

La provision pour indemnités de départ en retraite est destinée à faire face aux engagements correspondants à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ en retraite. Elle résulte d'un calcul effectué selon une méthode prospective qui prend en compte l'ancienneté, le taux de rotation du personnel, ainsi que des hypothèses de revalorisation et d'actualisation.

4.1.5.2.3.10. Instruments financiers

Couverture du risque de change

N'étant pas exposé de façon significative à des risques de change, par la nature même de ses activités, le Groupe n'a pas mis en place de couverture systématique de ses opérations.

Couverture du risque de taux

L'endettement, relativement faible, du Groupe ne nécessite pas de couverture du risque de taux.

4.1.5.2.3.11. Impôts différés

Les impôts différés passifs sont non significatifs et les impôts différés actifs relatifs aux déficits reportables dont bénéficie le Groupe ne sont pas activés car leurs perspectives d'utilisation restent incertaines à court terme.

4.1.5.2.3.12. Modalités de calcul du résultat par action

Le résultat par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net consolidé part du groupe et le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation de la période et des exercices antérieurs est présenté hors actions d'autocontrôle.

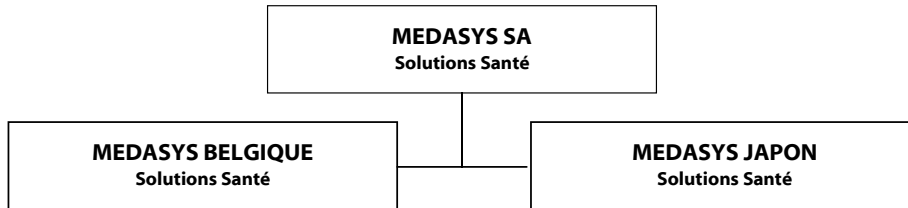
Le résultat par action après dilution est obtenu en divisant le résultat net consolidé part du groupe par le nombre total d'actions émises ou à émettre à la clôture de l'exercice. Ce nombre est déterminé de façon à calculer la dilution maximale possible, en retenant l'ensemble des instruments dilutifs émis, quel que soit leur terme et en excluant les instruments anti-dilutifs ainsi que les actions d'autocontrôle.

4.1.5.2.3.13. Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est établi en utilisant la méthode indirecte qui met en évidence le passage du résultat à la trésorerie provenant de l'exploitation. La trésorerie comprend les disponibilités et les valeurs de placement. La variation des prêts et dettes vis à vis des filiales non consolidées, ainsi que la variation des concours bancaires courants, sont présentées dans les opérations de financement.

4.1.5.3. Périmètre de consolidation

4.1.5.3.1. Organigramme



Le pourcentage de détention est de 67% pour la société japonaise, il est de 100% pour la filiale belge.

4.1.5.3.2. Sociétés consolidées

Les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation sont les suivantes :

- Société consolidante** **MEDASYS SA, (France)**
 Sociétés consolidées
- MEDASYS DIGITAL SYSTEMS Sprl, (Belgique)
 - MEDASYS Ltd, (Japon)
 - MEDASYS DIGITAL SYSTEMS Inc., (USA) - NB : sans activité

Les principales données chiffrées des sociétés consolidées sont :

	Devises	Exercice 2005		Situation nette au 31.12.05	Exercice 2004	
		Chiffre d'affaires	Résultat Net		Chiffre d'affaires	Résultat Net
Medasys SA	000'€	10 821	<3 652>	11 378	12 372	1 173
Medasys Digital Systems Sprl	000' €	600	<37>	41	629	20
Medasys Ltd	Mio' JPY	142	8	36	169	9
Medasys Digital Systems Inc.	000'US\$	-	-	<3 237>	-	-

Les sociétés Medasys Infrastructure & Services SAS et Medasys (Suisse) SA, filiales à 100%, consolidées dans les comptes à dater du 1^{er} juin 2002 pour la première et du 1^{er} février 1997 pour la seconde ont été cédées à la société IB Group le 28 février 2005 et sorties du périmètre de consolidation au cours du 1^{er} semestre 2005.

Au titre de l'exercice 2004, elles ont respectivement réalisé un chiffre d'affaires de 54 M€ et 6,6 MCHF (env.4,3 M€) et leur résultat net s'établissait respectivement à 500 k€ et 11 kCHF (env. 7 k€).

4.1.5.3.3. Compte de résultat pro-forma

Consécutivement à la cession des sociétés Medasys Infrastructure & Services et Medasys (Suisse) et à l'abandon de certaines activités intervenus au cours de l'exercice 2005, un compte de résultat pro-forma concernant les activités poursuivies a été établi au 31.12.2004.

€'000	IFRS	IFRS	IFRS	IFRS
	Exercice 2005	publié Exercice 2004	proforma Exercice 2004	activités abandonnées Exercice 2004
Chiffre d'affaires	11 865	71 176	12 774	58 402
Cout des ventes	<1 076>	<45 919>	<1 252>	<44 667>
Marge brute	10 789	25 257	11 522	13 735
Autres produits ordinaires	2 793	2 857	2 390	467
Autres charges d'exploitation	<3335>	<8 314>	<4 415>	<3 899>
Impôts et taxes	<266>	<792>	<271>	<521>
Charges de personnel	<8 065>	<18 063>	<8 751>	<9 312>
Dotations et reprises aux amort. et aux prov.	<1 845>	<269>	<138>	<131>
Résultat opérationnel avant divers et impairment	71	676	337	339
Divers	73	309	349	<40>
Dépréciation du Goodwill	0	0	0	0
Résultat ordinaire	144	985	686	299
Résultat financier	19	<375>	<70>	<305>
Résultat avant impôts	163	610	616	<6>
Impôt sur les bénéfices	315	222	239	<17>
Résultat net des activités poursuivies	478	832	855	<23>
Résultat net des activités abandonnées	3 409	142	0	142
Part revenant aux minoritaires	20	23	23	0
Résultat net revenant au Groupe	3 867	951	832	119

4.1.5.3.4. Informations sectorielles

4.1.5.3.4.1. Répartition du chiffre d'affaires :

Le premier niveau d'information sectorielle était organisé et piloté jusqu'au 31 décembre 2004 autour de l'infrastructure et de la santé. Le groupe a cédé le 28 février 2005 l'ensemble de ses activités infrastructures pour devenir ainsi un pur éditeur de logiciel à destination du monde de la santé.

La très grande majorité de sa clientèle est aujourd'hui constituée par le secteur public hospitalier. Les processus de déploiement et les phases de facturation sont homogènes pour la quasi totalité du chiffre d'affaires et répondent ainsi aux règles et aux exigences du code des marchés publics.

En conséquence, le groupe est aujourd'hui orienté autour d'un métier unique qui ne se prête pas à une redéfinition d'un nouveau niveau d'information sectorielle.

- par zones géographiques d'implantation, en fonction de la localisation des sociétés et des livraisons :

€'000	Exercice 2005		Exercice 2004	
France	8 709	73.4%	62 008	87.1%
Europe	1 859	15.7%	7 950	11.2%
Sud-Est Asiatique	1 297	10.9%	1 218	1.7%
Total	11 865	100.0%	71 176	100.0%

4.1.5.3.4.2. Répartition géographique des immobilisations nettes du Groupe, hors écarts d'acquisition :

€'000	Exercice 2005		Exercice 2004	
France	6 202	99.3%	6 453	97.6%
Europe	4	0.1%	113	1.7%
Sud-Est Asiatique	41	0.7%	46	0.7%
Total	6 247	100.0%	6 612	100.0%

4.1.5.3.4.3. Répartition géographique du résultat net part du groupe

€'000	Exercice 2005		Exercice 2004	
France	3 599	93,1%	666	70,0%
Europe	109	2,8%	103	10,8%
Sud-Est Asiatique	159	4,1%	182	19,1%
Total	3 867	100,0%	951	100,0%

4.1.5.4. Notes relatives au Bilan consolidé

4.1.5.4.1. Immobilisations incorporelles

Les frais de recherche et développement ne comprennent que des projets ayant des chances sérieuses de rentabilité commerciale.

€'000	01.01.05	Acquisitions	Var. périm.	Cessions/Réd.	Inc. du change	31.12.05
Frais de recherche et de développement	8 330	2 674	<502>	<2 225>		8 277
Concessions et droits similaires	1 592	12	<1 019>	<1>		584
Fonds commercial	726		<394>			332
Autres immobilisations incorporelles	11		<10>	<1>		0
Total brut	10 659	2 686	<1 925>	<2 227>	-	9 193
€'000	01.01.05	Dotations	Var. périm.	Reprises	Inc. du change	31.12.05
Frais de recherche et de développement	3 472	1 653	<108>	<2 174>		2 843
Concessions et droits similaires	1 477	44	<995>	<1>		525
Fonds commercial	255	27	50			332
Autres immobilisations incorporelles	9		<8>	<1>		0
Total amortissements et dépréciations	5 213	1 724	<1 061>	<2 176>	-	3 700
Total net	5 446					5 493

4.1.5.4.2. Immobilisations corporelles

€'000	01.01.05	Acquisitions	Var. périm.	Cessions/Réd.	Inc. du change	31.12.05
Matériel et outillage industriel	90			<8>		82
Autres immobilisations corporelles	2 434	108	<1 334>	<136>		1 072
Immobilisations en-cours	0					0
Total brut	2 524	108	<1 334>	<144>	-	1 154
€'000	01.01.05	Dotations	Var. périm.	Reprises	Inc. du change	31.12.05
Total amortissements	1 972	110	<1 055>	<132>		895
Total net	552					259

4.1.5.4.3. Immobilisations financières

€'000	01.01.05	Acquisitions	Var. périm.	Cessions/Réd.	Inc. du change	31.12.05
Autres formes de participation	153		<73>	<27>		53
Prêts	151	22		<3>		170
Dépôts et cautionnements	412	7	<144>	<3>		272
Total brut	716	29	<217>	<33>	-	495
€'000	01.01.05	Dotations	Var. périm.	Reprises	Inc. du change	31.12.05
Provision pour dépréciation	102		<102>			0
Total net	614					495

4.1.5.4.4. Ecart d'acquisition

€'000	01.01.05	Acquisitions	Var. périm.	Cessions/Réd.	Inc. du change	31.12.05
Ecart d'acquisition	7 097		<1 975>			5 122
Total brut	7 097	-	<1 975>	-	-	5 122
€'000	01.01.05	Dotations	Var. périm.	Reprises	Inc. du change	31.12.05
Total dépréciation	1 754		<474>			1 280
Total net	5 343					3 842

Le total net se rapporte à Saric International. Les écarts d'acquisition de PGP SA pour 896 k€ et d'Infoconcept pour 605 k€, ont été sortis de l'actif.

4.1.5.4.5. Impôts différés actifs non courants

€'000	31.12.05	31.12.04
Créances d'impôts différés	-	563
Total	-	563

Les impôts différés actifs se rapportaient au retraitement IFRS des frais de recherche & développement.

4.1.5.4.6. Créances à plus d'un an

€'000	31.12.05	31.12.04
Créances et crédits d'impôts	610	199
Débiteurs divers	610	148
Clients douteux	101	1 111
Total brut	1 321	1 458
Provision pour dépréciation	398	1 016
Total net	923	442

4.1.5.4.7. Stocks et en-cours

€'000	31.12.05	31.12.04
En-cours de production	-	-
Stock de marchandises	229	699
Total brut	229	699
Provision pour dépréciation	14	412
Total net	215	287

4.1.5.4.8. Créances clients et comptes rattachés

€'000	31.12.05	31.12.04
Clients	1 308	7 022
Effets à recevoir	-	40
Factures à établir	2 795	2 926
Total brut	4 103	9 988
Provision pour dépréciation		
Total net	4 103	9 988

4.1.5.4.9. Autres créances à moins d'un an

€'000	31.12.05	31.12.04
Acomptes et avoirs non parvenus	49	920
Créances sur personnel et organismes sociaux	13	54
Créances et crédits d'impôts	5	133
Créances TVA	194	494
Débiteurs divers	802	2 135
Produits à recevoir	15	24
Total brut	1 078	3 760
Provision pour dépréciation		221
Total net	1 078	3 539

4.1.5.4.10. Trésorerie

€'000	31.12.05	31.12.04
Valeurs mobilières de placement	4 459	421
Disponibilités	1 315	3 413
Total	5 774	3 834

La valeur de marché des Sicav et fonds commun de placement enregistré pour 4 459 k€ s'élevait à 4464 k€ au 31.12.05.

4.1.5.4.11. Capitaux propres

4.1.5.4.11.1. Variation des capitaux propres

Cf. tableau figurant à la suite du tableau des flux de trésorerie consolidés

4.1.5.4.11.2. Evolution du capital

Le capital est divisé en 13 983 115 actions; son montant est de 21 317 121 €; il n'a pas varié au cours de l'exercice.

4.1.5.4.11.3. Options de souscription d'actions

L'Assemblée générale des actionnaires du 30 juin 2003 a approuvé la mise en place d'un nouveau plan d'option de souscription d'actions nouvelles au profit des membres du personnel dans la limite de 2.400.000 options. Ce plan a permis aux intéressés de substituer les options qui leur avaient été accordées dans le cadre des trois précédents plans par un nombre identique d'options de ce 4e plan. Lors de sa réunion du 1er juillet 2003, le Directoire a attribué la totalité de ces 2.400.000 options nouvelles et déterminé qu'elles seront exerçables du 1er janvier 2004 jusqu'au 31 décembre 2009 au prix de 1,77 €.

4.1.5.4.12. Provisions pour risques et charges et pour dépréciations

€'000	01.01.05	dotations	Reprises		Variation périmètre	Autres variations	31.12.05
			utilisées	non utilisées			
Provisions pour litiges	409		2	10	25		422
Provisions pour restructuration	0						0
Provision retraite	403	21			<144>		280
Autres provisions pour risques et charges	10		10				0
Provisions pour risques et charges	822	21	12	10	<119>	0	702
Dépréciation des immobilisat. incorporelles	0	27			305		332
Dépréciation des immobilisations financières	102				<102>		0
Dépréciation des stocks et en-cours	411				<397>		14
Dépréciation des comptes clients	951	23		6	<890>		78
Autres provisions pour dépréciation	285		10	20	64		319
Provisions pour dépréciation	1 749	50	10	26	<1 020>	0	743
Total	2 571	71	22	36	<1 139>	0	1 445
Dotations et reprises d'exploitation		44		6			
Dotations et reprises financières							
Dotations et reprises diverses		27	22	30			
		71	22	36			

Les provisions pour litiges portent principalement sur des litiges prud'homaux et de nature sociale ainsi que sur un litige fournisseur d'un montant de 100k€.

4.1.5.4.13. Emprunts et dettes financières à plus d'un an

€'000	31.12.05	31.12.04
Emprunts auprès d'établissements de crédit	-	132
Avance Coface	320	87
Total	320	219

4.1.5.4.14. Emprunts et dettes financières à moins d'un an

€'000	31.12.05	31.12.04
Emprunts auprès d'établissements de crédit	267	343
Crédits spot	550	350
Soldes créditeurs de banques	134	151
Agios courus non échus	8	11
Comptes courants	48	14
Autres dettes	48	34
Total	1 055	903

L'essentiel des crédits court terme sont basés sur le taux de l'Euribor. L'intégralité de l'endettement est en euro.

4.1.5.4.15. Fournisseurs et autres dettes à moins d'un an

€'000	31.12.05	31.12.04
Fournisseurs	1 553	8 957
Effets à payer	34	83
Fournisseurs factures non parvenues	289	2 131
Avances et acomptes reçus	-	114
Clients avoirs à établir	-	-
Personnel rémunérations et charges dues	961	2 099
Organismes sociaux	1 289	2 678
Etat impôt sur les bénéfices	27	57
Etat TVA	1 010	1 459
Etat charges à payer	335	615
Créditeurs divers	159	411
Total	5 657	18 604

4.1.5.4.16. Produits constatés d'avance

€'000	31.12.05	31.12.04
Produits constatés d'avance	35	1 532
Total	35	1 532

Les produits constatés d'avance concernent des contrats de maintenance.

4.1.5.5. Notes relatives au compte de résultat consolidé

4.1.5.5.1. Autres produits ordinaires

€'000	31.12.05	31.12.04
Production immobilisée	2 675	2 443
Subvention d'exploitation	24	51
Transferts de charges	94	157
Autres produits	-	206
Total	2 793	2 857

4.1.5.5.1.1. Production immobilisée

€'000	31.12.05	31.12.04
Frais de recherche immobilisés	2 012	2 150
Frais de personnel Sous-traitants	662	217
sous total	2 674	2 367
Livraisons à soi-même		20
Immobilisations incorporelles		20
Immobilisations corporelles	1	56
Total	2 675	2 443

4.1.5.5.1.2. Transfert de charges

€'000	31.12.05	31.12.04
Avantage en nature sur salaires	4	27
Frais de personnel liés à des litiges	-	7
Remboursements frais et divers	9	-
Frais de restructuration	81	120
Divers	-	3
Total	94	157

4.1.5.5.2. Dotations et reprises aux amortissements et provisions

€'000	31.12.05	31.12.04
Dotations aux amortissements sur immobilisations	1 807	2 138
Flux de provisions sur actif circulant	17	<1 689>
Flux de provisions pour risques et charges	21	<180>
Total	1 845	269

4.1.5.5.3. Résultat financier

€'000	31.12.05	31.12.04
Revenus valeurs mobilières de placement	95	18
Gains de change	52	71
Autres produits financiers	57	117
Reprise provisions pour risques financiers		12
Intérêts financiers	<151>	<420>
Pertes de change	<34>	<71>
Dotations provisions pour risques financiers		<102>
Total	19	<375>

4.1.5.5.4. Divers

€'000	31.12.05	31.12.04
Litiges prud'homaux		<148>
Charges liées à la restructuration	<81>	<57>
Frais liés aux litiges en cours		
Résultat de cession d'éléments d'actifs	<59>	94
Flux de provisions pour charges exceptionnelles	24	90
Produits exceptionnels divers	223	341
Divers	<34>	<11>
Total	73	309

Les produits exceptionnels divers concernent des ajustements de comptes de tiers.

4.1.5.5.5. Impôt sur les bénéfices

4.1.5.5.5.1. Détail de l'impôt

€'000	31.12.05	31.12.04
Impôt sur les bénéfices	94	62
Crédit d'impôt recherche	<409>	<185>
Impôt différé		<99>
Total	<315>	<222>

4.1.5.5.5.2. Créances et dettes d'impôt

€'000	31.12.05	31.12.04
Créances		
Etat impôt sur les bénéfices	594	35
Crédit d'impôt recherche	21	297
Etat TVA	194	494
Total	809	826
Dettes		
Etat impôt sur les bénéfices	27	57
Etat TVA	1 010	1 459
Etat charges à payer	335	615
Total	1 372	2 131

4.1.5.5.5.3. Imposition différée

€'000	Medasys SA 31.12.05	Medasys SA 31.12.04	Medasys Infra.& Services 31.12.04
Déficits ordinaires reportables	3 549	3 549	7 389
Bases d'impôt différé non reconnues	3 549	3 549	7 389
Taux d'impôt applicable		33.83%	34.33%
Impôts différés actifs non reconnus		1 201	3 448

Les amortissements réputés différés existants au 31.12.2004 ont été regroupés avec les déficits ordinaires reportables.

4.1.5.5.6. Résultat des activités abandonnées

4.1.5.5.6.1. Détail du profit de cession des activités abandonnées

€'000	31.12.05	31.12.04
Résultat de Bluemega Technology	-	<162>
Produit de cession des titres Bluemega Technology	-	304
Résultat de M.I.&S. et de Medasys Suisse	<387>	-
Produit de cession des titres M.I.&S. et de Medasys Suisse	8 125	-
Frais liés à la cession de M.I.&S. et de Medasys Suisse	<979>	-
Résultat des activités abandonnées liées à certains fonds de commerce	<3 350>	-
Total	3 409	142

4.1.5.5.6.2. Comptes de résultat sociaux cumulés des filiales cédées dans le cadre des activités abandonnées

(€'000)	28.02.05	31.12.04
Chiffre d'affaires	8 131	58 626
Total des produits d'exploitation	8 296	59 461
Achats consommés	6 410	45 210
Autres achats et charges externes	679	3 680
Impôts	95	505
Charges de personnel	1 394	8 822
Dotations aux amortissements et provisions	35	374
Résultat d'exploitation	<317>	870
Résultat financier	<48>	<306>
Résultat courant	<366>	564
Résultat exceptionnel	<3>	<40>
Impôt sur les bénéfices	<19>	<17>
Résultat net	<387>	507

4.1.5.5.6.3. Actif net des filiales cédées dans le cadre des activités abandonnées

€'000	31.12.04
Actif immobilisé	9 380
Stocks et en-cours	105
Clients & autres créances	9 793
Disponibilités	1 435
Comptes de régularisation	1 841
Provisions	<225>
Dettes financières	<1 374>
Fournisseurs	<9 211>
Dettes fiscales et sociales	<2 621>
Autres dettes	<118>
Comptes de régularisation	<1 380>
Actif net des activités abandonnées	7 625
Produit de cession des titres M.I.&S. et Medasys Suisse	8 125
Quote part des activités abandonnées dans les capitaux propres	<8 863>
Compte courant de M.I.&S. et Medasys Suisse	1 500
Résultat intercalaire de M.I.&S. et de Medasys Suisse	<387>
Prix de vente des activités abandonnées	8 000
Paiement reçu à la signature du contrat	6 500
Paiement différé	1 500
	8 000
Trésorerie reçue	6 500
Trésorerie cédée	<1 435>
Trésorerie nette	5 065

4.1.5.5.7. Résultat par action

€'000	Exercice 2005	Exercice 2004
Nombre d'actions en circulation en début d'exercice (hors autocontrôle)	13 602 272	12 737 272
Incidence pondérée de l'autocontrôle		287 664
Augmentation pondérée du nombre d'actions en circulation	285 898	
Nombre d'actions prises en compte pour le calcul du résultat par action	13 888 170	13 024 936
Résultat net par action en €	0,28	0,07
Nombre d'actions en circulation en fin d'exercice (hors autocontrôle)	13 983 115	13 602 272
Incidence de l'exercice des options 1999	} 310 000	} 310 000
Incidence de l'exercice des options 2000 A		
Incidence de l'exercice des options 2000 B		
Incidence de l'exercice des options 2003		
Nombre d'actions susceptibles d'être créées	2 090 000	2 090 000
Nombre d'actions prises en compte pour le calcul du résultat dilué par action	2 400 000	2 400 000
Nombre d'actions prises en compte pour le calcul du résultat dilué par action	16 383 115	16 002 272
Résultat net dilué par action en €	0,24	0,06

4.1.5.6. Autres informations

4.1.5.6.1. Engagements hors bilan

4.1.5.6.1.1. Engagements donnés

	31.12.05	31.12.04
Cautions données pour le compte de Medasys Infrastructure & Services	-	1 000
Cautions données pour le compte de Medasys SA Genève (Suisse)	-	1 362
Garantie de déclarations et garantie en faveur de IB Groupe	1 000	-
Cautions données pour le compte de Bluemega Technology	137	137
Cautions données aux clients (dont 5 Sicav HSBC nantis auprès du CCF)	147	203
Total	1 284	2 702

Il n'existe pas d'engagements commerciaux ou contractuels significatifs.
Tous les engagements hors bilan significatifs figurent ci-dessus.

4.1.5.6.1.2. Engagements reçus

Aucun engagement hors bilan significatif n'a été reçu par la société.

4.1.5.6.1.3. Créances cédées en affacturage

€'000	31.12.05	31.12.04
Montant des créances cédées par Medasys Infrastructure & Services	-	9 617
Montant des créances cédées par Medasys	1 762	2 060
Total	1 762	11 677

4.1.5.6.2. Crédit-bail

€'000	Redevances payées au cours de la période	Redevances restant à payer à 1 an	Redevances restant à payer de 1 à 5 ans	Total restant à payer	Valeur résiduelle
Matériel de bureau et informatique	26	29	37	66	-
Matériel de transport	35	34	46	80	38
Total	61	63	83	146	38

4.1.5.7. Données sociales et autres informations

4.1.5.7.1. Rémunérations des dirigeants et des organes de contrôles

- Le montant global brut des rémunérations des dirigeants comptabilisé au titre de 2005 s'est élevé à 680 884 € à comparer à 713 650 €. en 2004.
- Options de souscription d'actions
Les plans en vigueur ayant été entièrement attribués, Il n'y a pas eu d'allocation d'options au cours de l'exercice, les nouvelles options 2003 se substituant, à nombre strictement égal, aux options 1999, 2000A et 2000B.
- Jetons de présence
Conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 24 mai 2004, 40 000 € de jetons de présence ont été versés aux membres du Conseil de surveillance au titre de l'exercice 2004. Par ailleurs, une mission exceptionnelle portant sur un montant de 65 000 € a été confiée par le Conseil de surveillance à l'un de ses membres.

4.1.5.7.2. Effectifs

(en nombre de salariés)	Medasys sa	Medasys Belgique	Medasys Japon	au 30.12.05	au 31.12.04
Ingénieurs et cadres	100	1	5	106	196
Employés, techniciens et apprentis	19	3	1	23	57
Total	119	4	6	129	253

La sortie du périmètre des sociétés Medasys Infrastructure & Services et Medasys (Suisse) correspond à une baisse des effectifs de 120 salariés.

4.1.5.7.2.1. Charges de personnel

Le montant des charges de personnel a été de 8 065 k€ à comparer à 18 063 k€ au 31 décembre 2004, et à 8 751 k€ à périmètre constant. Cette baisse significative résulte d'une part de la réduction des effectifs et d'autre part de la diminution des primes provisionnées.

4.1.5.7.2.2. Répartition géographique

Sur les 129 collaborateurs du Groupe au 31 décembre 2005, 119 étaient basés en France, 4 en Belgique et 6 au Japon.

4.1.5.8. Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu depuis le 31 décembre dernier.

4.1.5.9. Transition aux normes IFRS

4.1.5.9.1. Contexte

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés du groupe Medasys au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005 seront établis selon les normes comptables internationales IAS/IFRS applicables au 31 décembre 2005 telles qu'approuvées par l'Union européenne.

Les premiers comptes publiés selon les normes IAS/IFRS seront ceux de l'exercice 2005 présentés avec en comparatif au titre de l'exercice 2004 établi selon le même référentiel, à l'exception des normes IAS 32/IAS 39 et IFRS 4 appliquées à compter du 1^{er} janvier 2005.

En vue de la publication de ces états financiers comparatifs pour l'exercice 2005 et conformément à la recommandation de l'Autorité des Marchés Financiers relative à la communication financière pendant la période de transition, le groupe Medasys a préparé des informations financières 2004 sur la transition aux normes IAS/IFRS présentant à titre d'information préliminaire l'impact chiffré attendu du passage aux IFRS sur :

- le bilan à la date de transition, soit le 1^{er} janvier 2004, date à laquelle les impacts définitifs de la transition seront enregistrés en capitaux propres lors de la publication des comptes consolidés 2005.
- la situation financière au 31 décembre 2004 et la performance de l'exercice 2004.

Ces informations financières 2004 sur l'impact chiffré attendu du passage aux IFRS ont été préparées en appliquant aux données 2004 les normes et interprétations IFRS que le groupe Medasys estime devoir appliquer pour la préparation de ses comptes consolidés comparatifs au 31 décembre 2005.

La base de préparation de ces informations financières 2004 décrite ci-après résulte en conséquence :

- des normes et interprétations IFRS applicables de manière obligatoire au 31 décembre 2005 telles qu'elles sont connues à ce jour ;
- des normes et interprétations IFRS d'application obligatoire postérieure à 2005 pour lesquelles le groupe a décidé d'une application anticipée ;
- de la résolution que le groupe Medasys anticipe à ce jour des questions techniques et des projets en cours discutés par l'IASB et l'IFRIC et qui pourraient devoir être applicables lors de la publication des comptes consolidés de l'exercice 2005 ;
- des options retenues et des exemptions utilisées qui sont celles que le groupe retiendra selon toute vraisemblance pour l'établissement de ses premiers comptes consolidés IFRS en 2005.

Pour toutes ces raisons il est possible que le bilan d'ouverture audité ne soit pas le bilan d'ouverture à partir duquel les comptes consolidés de l'exercice 2005 seront effectivement établis.

Ces informations ont fait l'objet d'un examen par le Conseil de Surveillance et de diligences d'audit par les commissaires aux comptes.

4.1.5.9.2. Organisation du projet de conversion

Conscient des enjeux et intérêts que représentait l'adoption de ces nouvelles normes, la société a décidé début 2003, de constituer un groupe de travail conjointement avec des conseils extérieurs afin d'étudier les aspects techniques liés au passage à ces nouvelles normes internationales, et de mesurer leur impact dans les comptes consolidés.

Le passage aux normes IFRS a impliqué pour le Groupe Medasys une révision limitée de ses procédures internes et de son système d'information.

4.1.5.9.3. Présentation des normes et interprétations appliquées pour l'établissement de ces premières informations chiffrées IFRS

4.1.5.9.3.1. Description des options comptables liées à la première adoption des IFRS

Selon les dispositions prévues par la norme IFRS 1, le groupe Medasys a retenu les choix suivants quant au retraitement rétrospectif des actifs et passifs selon les normes IFRS :

(a) Regroupements d'entreprises

Le traitement comptable retenu lors de la dernière opération significative d'acquisition étant conforme à la norme IFRS 3, le groupe a choisi de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004.

(b) Ecart actuariels sur engagements de retraite

Le groupe a décidé d'adopter l'option offerte par la norme IFRS 1 consistant à comptabiliser à la date de transition les écarts actuariels non encore constatés en contrepartie des capitaux propres. Cet ajustement a un impact non significatif sur les capitaux propres d'ouverture au 1^{er} janvier 2004.

(c) Ecart de conversion

Le groupe transférait déjà en « réserves consolidées » les écarts de conversion relatifs à la conversion des comptes des filiales étrangères. La prise en compte des IFRS n'a donc aucune conséquence sur le montant des capitaux propres d'ouverture au 1^{er} janvier 2004.

(d) Paiements sur la base d'actions

Pour les plans d'attribution d'options de souscription d'actions, le groupe a choisi d'appliquer la norme IFRS 2 pour les plans octroyés après le 7 novembre 2002.

Lors de sa réunion du 1^{er} juillet 2003, le Directoire a attribué 2.400.000 options de souscription exerçables du 1^{er} janvier 2004 jusqu'au 31 décembre 2009 au prix de 1,77 €.

Compte tenu que la période d'exercice de ce plan est antérieure au 1^{er} janvier 2005, l'application de la norme IFRS 2 n'entraîne pas d'impact sur les comptes consolidés IFRS.

Pour toutes les autres normes IFRS, le retraitement des valeurs d'entrée des actifs et des passifs au 1^{er} janvier 2004 a été effectué de façon rétrospective comme si ces normes avaient toujours été appliquées.

4.1.5.9.3.2. Nature des principaux ajustements

Chiffre d'affaires (IAS 11 et IAS 18)

Le groupe a adopté, pour la première fois en 2004, la méthode préférentielle de l'avancement pour comptabiliser le chiffre d'affaires issu des prestations de services réalisées dans le cadre d'un contrat long terme, qui est conforme aux exigences de la norme IAS 18.

Ce changement de méthode intervenu dès 2004 dans les comptes sociaux de Medasys SA et dans les comptes consolidés du groupe n'entraîne donc pas d'ajustement au niveau du compte de résultat en IFRS.

Dépréciation des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles (IAS 36)

La norme IAS 36.93 supprime l'amortissement des goodwill au profit d'un test annuel de dépréciation (impairment).

Les goodwill de la société Medasys qui sont rattachés à des unités génératrices de trésorerie ont fait l'objet au 31 décembre 2004 d'un test de dépréciation.

Compte tenu que la valeur actualisée des cash-flows futurs est supérieure à la valeur nette comptable des écarts d'acquisition au 31 décembre 2003 (5 343 K€), aucune provision n'a été constituée dans les comptes proforma IFRS entraînant ainsi un impact positif sur le compte de résultat 2004 de 710 K€.

Traitement des frais de recherche et de développement (IAS 38)

Les critères d'activation des frais de développement retenus par la société Medasys sont conformes à ceux préconisés par la norme IAS 38, toutefois, les coûts indirects, tels que les frais administratifs, ne peuvent plus être activés.

La société Medasys intègre dans le coût de production des frais de développement, une quote-part de frais de structure sous la forme d'un coefficient majorateur.

L'incidence sur le montant brut du poste « Frais de développement » au 31 décembre 2003 est de 1 807 K€. Ce montant doit être corrigé de la minoration des dotations aux amortissements sur la même période qui s'établit à 564 K€. L'impact net sur les capitaux propres d'ouverture représente ainsi au 1^{er} janvier 2004, 1 243 K€.

L'application des nouvelles normes IFRS entraîne au titre de l'exercice 2004, une diminution de la production immobilisée de 545 K€ et une diminution de la dotation aux amortissements de 470 K€, soit un impact net sur le résultat de 75 K€.

Traitement des charges à répartir (IAS 36)

En IFRS, l'application du principe de rattachement des charges aux produits ne doit pas conduire à comptabiliser au bilan des éléments ne répondant pas à la définition d'un actif ou d'un passif, ce qui supprime la notion de charges à répartir.

Au 31 décembre 2003, la société Medasys a constaté 110 K€ en charges à répartir correspondant à une avance au titre du programme d'assurance prospection export accordé par la COFACE. L'incidence des nouvelles normes IFRS sur les capitaux propres d'ouverture s'établit donc à 110 K€.

Le montant complémentaire activé au cours de l'exercice 2004 s'élève à 214 K€. Il a un impact direct sur le résultat consolidé du groupe.

Traitement des crédits-baux (IAS 17)

Le retraitement des contrats de location-financement en vente à crédit est désormais une obligation.

L'ancienneté des contrats qui arrivent bientôt à échéance et les montants non significatifs au regard du bilan consolidé nous conduisent à ne pas modifier le traitement comptable de ces opérations.

Constatation des impôts différés (IAS 12)

Dans le cadre du traitement des impôts différés, la norme IAS 12 prévoit la possibilité d'activer les reports fiscaux déficitaires. Au 31 décembre 2003, aucune imposition différée n'a été comptabilisée dans les comptes consolidés du groupe, la récupération des crédits d'impôts potentiels résultant des reports déficitaires étant considérée comme incertaine.

La cession de Medasys Infrastructure & Services intervenue en février 2005 aura un impact significatif sur le montant des reports fiscaux déficitaires du groupe.

Par souci de prudence et de lisibilité des comptes, nous n'avons pas activé les reports fiscaux déficitaires constatés au 31 décembre 2003. En revanche conformément à la norme IAS 12, nous avons calculé et comptabilisé l'impact des impôts différés lié aux retraitements IFRS. Le montant des impôts différés actif s'établit à 464 K€ au titre du bilan d'ouverture et à 99 K€ pour les retraitements de l'année 2004.

Présentation des états financiers (IFRS 1)

La norme IFRS 1 définit les nouvelles règles en matière de présentation des états financiers.

- Impact sur la présentation du bilan.

L'actif du bilan est présenté sur une seule colonne pour le montant net.

Une classification des actifs et passifs « courants » et « non courants » est désormais réalisée selon que leur échéance est inférieure ou supérieure à un an.

Au niveau de l'actif non courant, il convient également de ressortir les éventuels actifs destinés à être cédés.

Au niveau du passif, les provisions pour risques et charges doivent être séparées en courant et non courant.

- Impact sur la présentation du compte de résultat.

Afin de garder une homogénéité par rapport à notre présentation actuelle, nous avons choisi de présenter un compte de résultat consolidé par nature.

Ne percevant pas d'intérêts, de dividendes ou de royalties, les produits des activités ordinaires sont proches de nos produits d'exploitation actuels.

Le coût des ventes comprend les achats consommés. Pour une meilleure analyse, les achats de services et de licences qui étaient intégrés dans les autres charges d'exploitation sont remontés dans le coût des ventes.

Le résultat exceptionnel disparaît pour remonter au niveau du résultat ordinaire. Les éléments qui étaient constitutifs de ce résultat exceptionnel sont regroupés dans une ligne « Divers ». Pour permettre une meilleure lisibilité de nos comptes, un sous-total « Résultat Opérationnel, avant divers et impairment » a été inséré avant le « Résultat Ordinaire ».

- Impact sur la présentation du tableau des flux.

Le tableau des flux conforme aux normes IFRS n'a pas été établi au 31 décembre 2004. Il n'y a pas d'ajustement significatif attendu par rapport au tableau des flux de trésorerie établi selon les principes comptables français.

- Information sectorielle

Compte tenu de la sortie du périmètre de Medasys Infrastructure & Services en février 2005, la présentation sectorielle sera revue au cours de l'exercice pour se conformer à la norme IFRS 1 et être ainsi mieux adaptée à notre métier d'éditeur de logiciels.

4.1.5.9.4. Tableau de rapprochement des capitaux propres en principes comptables français aux capitaux propres en normes IFRS au 01.01.2004 et au 31.12.04

Part du Groupe	Exercice 2004	€'000	Solde au 01.01.04	Résultat de l'exercice	Auto-contrôle	Autres variations	Solde au 31.12.04
Capitaux propres en principes comptables français			8 762	431	1 604	<13>	10 784
Charges à répartir			<110>	<214>			<324>
Immobilisation des frais de recherche			<1 807>	<545>			<2 352>
Amortissements des frais de recherches immobilisés			564	470			1 034
Impôts différés							0
Amortissement écart d'acquisition				710			710
Total des ajustements IAS/IFRS			7 409	852	1 604	<13>	9 852
Effets d'impôts sur les ajustements IAS/IFRS			464	99			563
Distribution de dividendes							
Augmentation de capital							
Capitaux propres en normes IFRS			7 873	951	1 604	<13>	10 415
Part des Minoritaires	Exercice 2004	€'000	Solde au 01.01.04	Résultat de l'exercice	Auto-contrôle	Autres variations	Solde au 31.12.04
Capitaux propres en principes comptables français			47	23		<2>	68
Charges à répartir							0
Immobilisation des frais de recherche							0
Amortissements des frais de recherches immobilisés							0
Amortissement écart d'acquisition							0
Total part des minoritaires en norme IFRS			47	23	0	<2>	68

4.1.5.9.5. Tableau de rapprochement du résultat 2004

€'000	Principes comptables français	Ajustements IAS/IFRS	IAS/IFRS
	Exercice 2004		Exercice 2004
Chiffre d'affaires	71 176	0	71 176
Coût des ventes	<45 919>	0	<45 919>
Marge brute	25 257	0	25 257
Autres produits ordinaires	3 616	<759>	2 857
Autres charges d'exploitation	<8 314>	0	<8 314>
Impôts et taxes	<792>	0	<792>
Charges de personnel	<18 063>	0	<18 063>
Dotations et reprises aux amort. et aux prov.	<739>	470	<269>
Résultat opérationnel avant divers et impairment	965	<289>	676
Divers	451	0	451
Dotations et reprises aux prov. sur écart d'acquisition	<710>	710	0
Résultat ordinaire	706	421	1 127
Charges financières	<375>	0	<375>
Résultat avant impôts	331	421	752
Impôt sur les bénéfices	123	99	222
Résultat net de l'ensemble consolidé	454	520	974
Part revenant aux minoritaires	23	0	23
Résultat net revenant au Groupe	431	520	951

4.1.5.9.6. Tableau de rapprochement du bilan en principes comptables français au bilan en normes IFRS

4.1.5.9.6.1. Bilan au 01.01.04

€'000	Principes comptables français	Ajustements IAS/IFRS	IAS/IFRS
	au 31.12.03		au 01.01.04
	Net	Net	Net
ACTIF			
Immobilisations incorporelles	6 499	<1 243>	5 256
Immobilisations corporelles	762	0	762
Immobilisations financières	781	0	781
Actif immobilisé	8 042	<1 243>	6 799
Ecarts d'acquisition	5 343	0	5 343
Actifs non courants destinés à être cédés	0	0	0
Impôts différés actifs non courants	0	464	464
Créances à + d'un an	183	0	183
Total actif non courant	13 568	<779>	12 789
Stocks et en-cours	644	0	644
Clients et comptes rattachés	9 271	0	9 271
Autres créances à - 1 an	3 173	0	3 173
Trésorerie	3 440	0	3 440
Charges constatées d'avance	2 907	<110>	2 797
Total actif courant	19 435	<110>	19 325
Total de l'actif	33 003	<889>	32 114
PASSIF			
Capital	21 317	0	21 317
Primes	8 926	0	8 926
Réserves	<20 115>	<889>	<21 004>
Ecarts de conversion	<929>	0	<929>
Résultat de l'exercice	<437>	0	<437>
Total Capitaux propres	8 762	<889>	7 873
Intérêts minoritaires	47	0	47
Provisions pour risques et charges	1 158	0	1 158
Emprunts et dettes financières + 1 an	257	0	257
Autres dettes + 1 an	310	0	310
Total passif non courant	1 725	0	1 725
Provisions pour risques et charges			
Emprunts et dettes financières - 1 an	1 003	0	1 003
Autres dettes - 1 an	18 690	0	18 690
Produits constatés d'avance	2 776	0	2 776
Total passif courant	22 469	0	22 469
Total du passif	33 003	<889>	32 114

4.1.5.9.6.2. Bilan au 31.12.04

€'000	Principes comptables français	Ajustements IAS/IFRS	IAS/IFRS
	au 31.12.04		au 31.12.04
	Net	Net	Net
ACTIF			
Immobilisations incorporelles	6 764	<1 318>	5 446
Immobilisations corporelles	552	0	552
Immobilisations financières	614	0	614
Actif immobilisé	7 930	<1 318>	6 612
Ecarts d'acquisition	4 633	710	5 343
Actifs non courants destinés à être cédés	0	0	0
Impôts différés actifs non courants	0	563	563
Créances à + d'un an	442	0	442
Total actif non courant	13 005	<45>	12 960
Stocks et en-cours	287	0	287
Clients et comptes rattachés	10 053	0	10 053
Autres créances à - 1 an	3 474	0	3 474
Trésorerie	3 834	0	3 834
Charges constatées d'avance	2 279	<324>	1 955
Total actif courant	19 927	<324>	19 603
Total de l'actif	32 932	<369>	32 563
PASSIF			
Capital	21 317	0	21 317
Primes	8 926	0	8 926
Réserves	<18 948>	<889>	<19 837>
Ecarts de conversion	<942>	0	<942>
Résultat de l'exercice	431	520	951
Total Capitaux propres	10 784	<369>	10 415
Intérêts minoritaires	68	0	68
Provisions pour risques et charges	822	0	822
Emprunts et dettes financières + 1 an	219	0	219
Autres dettes + 1 an	0	0	0
Total passif non courant	1 041	0	1 041
Provisions pour risques et charges			
Emprunts et dettes financières - 1 an	768	0	768
Autres dettes - 1 an	18 739	0	18 739
Produits constatés d'avance	1 532	0	1 532
Total passif courant	21 039	0	21 039
Total du passif	32 932	<369>	32 563

SFECO & FIDUCIA AUDIT
55, rue Cortambert
75116 Paris

CALAN RAMOLINO & Associés
185, avenue Charles-de-Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine

Rapport des Commissaires aux Comptes

Comptes Consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2005

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société MEDASYS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Ces comptes ont été préparés pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ils comprennent à titre comparatif les données relatives à l'exercice 2004 retraitées selon les mêmes règles, à l'exception des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 4 qui, conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1, ne sont appliquées par la société qu'à compter du 1er janvier 2005.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme indiqué dans la note 4.1.5.2 aux états financiers, la Direction de votre société est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ses états financiers et les notes qui les accompagnent. Ces hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront différer de ces estimations. Dans le cadre de notre audit, nous avons estimé que parmi les comptes qui sont sujets à des estimations comptables significatives et susceptibles d'une justification de nos appréciations figurent les goodwill et les frais de recherche et de développement. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, conformément aux normes professionnelles applicables en France. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly, le 4 mai 2006
Les Commissaires aux Comptes

SFECO & FIDUCIA AUDIT
Gilbert BERDUGO

Calan Ramolino & Associés
Bernard SCHEIDECKER

4.2.1. Bilan

€'000	au			au
	31.12.05			31.12.04
ACTIF	Brut	Amort. et Prov.	Net	Net
Immobilisations incorporelles	11 239	5 151	6 088	8 652
Immobilisations corporelles	982	792	190	249
Immobilisations financières	14 125	13 352	773	9 359
Total actif immobilisé	26 346	19 295	7 051	18 260
Stocks et en-cours	191	14	177	139
Clients et comptes rattachés	3 869	79	3 790	3 094
Autres créances	2 186	319	1 867	803
Disponibilités et valeurs mobilières	5 483		5 483	2 066
Charges constatées d'avance	194		194	114
Total actif circulant	11 923	412	11 511	6 216
Comptes de régularisation et assimilés	17		17	380
Total de l'actif	38 286	19 707	18 579	24 856
PASSIF				
Capital			21 317	21 317
Primes d'émis. de fusion d'apport			13 955	13 954
Réserve légale			152	704
Réserves réglementées				320
Autres réserves			863	
Report à nouveau			<21 257>	<20 788>
Résultat de l'exercice			<3 652>	1 173
Total Capitaux propres			11 378	16 680
Autres fonds propres				
Provisions pour risques et charges			439	400
Emprunts et dettes financières			1 089	886
Fournisseurs et comptes rattachés			1 780	2 019
Dettes fiscales et sociales			3 548	4 159
Autres dettes			182	415
Produits constatés d'avance			6	139
Total Dettes			6 605	7 618
Ecart de conversion passif			157	158
Total du passif			18 579	24 856

4.2.2. Compte de résultat

€'000	Exercice 2005				Exercice 2004	
	France	Export	Total			
Ventes de matériel	545	3	548	5%	841	7%
Production vendue de services	8 426	1 847	10 273	95%	11 531	93%
Chiffre d'affaires	8 971	1 850	10 821	100%	12 372	100%
Production immobilisée			2 817	26%	2 988	24%
Subvention d'exploitation			24	-	51	-
Reprises sur amort. et provisions			6	-	1 586	13%
Transferts de charges			932	9%	284	2%
Total des produits d'exploitation			14 600	135%	17 281	139%
Achats consommés			353	3%	766	6%
Autres achats et charges externes			4 271	39%	3 747	30%
Impôts et taxes			282	3%	280	2%
Charges de personnel			8 356	77%	8 538	69%
Dotations aux amortissements et aux provisions			1 976	18%	2 337	19%
Autres charges d'exploitation			159	1%	1 569	13%
Total des charges d'exploitation			15 397	142%	17 237	139%
Résultat d'exploitation			<797>	-7%	44	-
Autres intérêts et produits			59	1%	127	1%
Reprises sur provisions et transfert de charges			1 137	11%	1 944	16%
Différences positives de change			13	-	9	-
Produits nets sur valeurs mobilières de placement			96	1%	7	-
Total des produits financiers			1 305	12%	2 087	17%
Intérêts et charges assimilées			163	2%	183	1%
Différences négatives de change			33	-	17	-
Charges nettes sur valeurs mobilières de placement				-		-
Dotations aux amortissements et aux provisions			17	-	988	8%
Total des charges financières			213	2%	1 188	9%
Résultat financier			1 092	9%	899	7%
Résultat courant avant impôts			295	3%	943	8%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			223	2%	341	3%
Produits exceptionnels sur opérations en capital			6 593	61%	922	7%
Reprises sur provisions et transferts de charges			242	2%	95	1%
Total des produits exceptionnels			7 058	68%	1 358	19%
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			1 263	12%	102	1%
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			7 921	73%	1 064	9%
Dotations exceptionnelles aux amort. et provisions			2 147	20%	128	1%
Total des charges exceptionnelles			11 331	105%	1 294	10%
Résultat exceptionnel			<4 273>	-37%	64	8%
Impôt sur les bénéfices			326	3%	166	1%
Résultat net			<3 652>	-34%	1 173	9%

4.2.3. Annexe aux comptes annuels

(Les montants sont exprimés en milliers d'Euros, sauf indication contraire)

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2005.

4.2.3.1. Faits significatifs de l'exercice

Début février 2005, Medasys a conclu un protocole concernant la cession de ses deux filiales actives dans le secteur de l'intégration technologique à la société IB Group. Les activités cédées concernent : Medasys Infrastructure & Services SAS, basée à Nanterre, et Medasys (Suisse) SA, située à Genève. Celles-ci, qui emploient 120 collaborateurs, ont réalisé un chiffre d'affaires de l'ordre de 58 M€ en 2004. Effectuée le 28 février 2005, la transaction a porté sur un montant global en numéraire de 8 M€, dont 6,5 M€, correspondant au prix de vente des titres, ont été payés lors de la réalisation. Le solde, soit 1,5 M€, représentant le montant des comptes-courants des filiales au moment de la transaction, constitue une garantie de passif bloquée, dégressive et remboursable dans un délai de 18 mois.

Fin décembre 2004, un accord de partenariat durable a été conclu avec Hitachi Medical Corp. afin d'intensifier la coopération des deux sociétés dans le domaine des Technologies de l'Information Médicale à destination du marché mondial de la Santé. Dans ce cadre, Hitachi Medical Corp. a acquis auprès de Medasys, le 30 décembre 2004, 750.000 actions détenues en autocontrôle, soit 5,4% du capital, confortant par la même la structure de l'actionnariat du Groupe.

Le 28 février 2005, Medasys a cédé le solde de son autocontrôle, soit 380.843 actions, à Hitachi Medical Corp. qui a ainsi porté sa participation à 8,1% dans le capital de la société laquelle a, de son côté, renforcé sa situation de trésorerie de 861 k€.

Parallèlement, Medasys a procédé à une analyse de son portefeuille produits qui l'a conduit à abandonner certains logiciels valorisés dans ses actifs incorporels. C'est ainsi qu'a été prise la décision de remplacer le système de radiologie Sirilog, acquis lors du rachat d'Infoconcept, par une nouvelle version plus moderne. Dans un souci de meilleure intégration avec les autres logiciels du Groupe son développement a été confié à l'équipe de R&D basée à Gif, entraînant la fermeture de l'établissement de Vichy. De même, l'activité de revente des logiciels de connexion de la société PGP (Belgique), avec laquelle Medasys est en litige, s'est vue progressivement substituée la commercialisation du logiciel Biolink rapidement mis au point par Medasys pour pallier la perte du chiffre d'affaires subi par le fonds de commerce de PGP (France) repris par Medasys fin 2000.

Enfin, l'activité « Intégration Santé » acquise auprès de NCR, fin 1999, ne présentait plus les critères permettant de l'identifier en tant que telle.

En conséquence, les fonds de commerce concernés ont fait l'objet d'une dépréciation à hauteur de 1 792 k€.

Par ailleurs, conformément aux règlement CRC n° 2004-06, les frais indirects de structure inclus dans les frais de développement ont été annulés contre les fonds propres pour un montant de 1 318 k€.

Enfin, en application de la loi de Finance, une créance de Crédit d'Impôt-Recherche a été constatée à hauteur de 409 k€.

4.2.3.2. Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, selon le règlement du Comité de la réglementation comptable n°99-03, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthodes

En application du règlement CRC n° 2004-06 sur les actifs, ceux ne répondant plus aux critères de la nouvelle définition à l'ouverture de l'exercice ont été définitivement annulés à l'ouverture de l'exercice contre les fonds propres. Ils concernent les charges à répartir pour 324 k€ et les frais indirects de structure inclus dans les frais de développement pour un montant net de 1 318 k€ ; soit un impact total de 1642 k€.

La première application du règlement CRC n° 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes.

Estimations et jugements

Pour établir ses comptes, Medasys doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Medasys revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes de celles qui avaient été prévues, les montants figurant dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles. L'évaluation des frais de développement et des fonds de commerce, les provisions pour risques et charges, les impôts différés sont les principaux postes des états financiers dépendant d'estimations et jugements.

4.2.3.2.1. Immobilisations incorporelles

Frais de recherche et développement

Les travaux de recherche et de développement de logiciels dont la société se réserve la propriété sont immobilisés à leur prix de revient lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- le logiciel ou le procédé est clairement identifié et les coûts qui lui sont imputables peuvent être individualisés et mesurés de façon fiable ;
- la faisabilité technique du logiciel ou du procédé peut être démontrée ;
- la société a l'intention de produire et de vendre ou d'utiliser le logiciel ou procédé ;
- l'existence d'un marché pour le logiciel ou le procédé peut être démontrée (ou son utilité pour la société en cas d'usage interne) ;
- des ressources suffisantes existent pour compléter ou commercialiser ou utiliser le logiciel ou procédé ;
- la rentabilité commerciale du logiciel peut être démontrée avec une probabilité suffisante.

Ils ne comprennent que des charges directes de salaires et de sous-traitance.

Les frais de développement immobilisés sont amortis sur une durée de trois ans à compter de l'année de commercialisation.

Conformément au règlement CRC n° 2004-06 sur les actifs, applicable au 1^{er} janvier 2005, les frais indirects de structure inclus dans les frais de développement à l'ouverture de l'exercice ont été annulés contre les fonds propres pour un montant net de 1 318 k€ .

Fonds de commerce

A la suite de l'apport partiel d'actif de l'activité Solutions Informatiques à Medasys Infrastructure & Services ce poste ne comprenait plus que les fonds de commerce résultant :

- de l'activité " Intégration Santé " acquise auprès de la société NCR, fin novembre 1999, pour 0,3 M€ ;
- des sociétés absorbées par voie de fusion dans Medasys en 2000 (PGP SA pour 1,2 M€ et ISS-Santé SA pour 0,8 M€)

Concernant les fonds de commerce, l'appréciation de leur valeur repose sur l'actualisation des critères définis au moment de leur acquisition : suivi des variations de ventes et de marge brute, réalisées et projetées pour chacun d'entre eux.

En application du règlement CRC N°2004-06, une dépréciation a été constatée pour 1792 k€. au 31 décembre 2005.

Licences et brevets

Les licences et brevets sont amortis en 1 an.

4.2.3.2.2. Immobilisations corporelles

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le système linéaire ou, le cas échéant, dégressif, en respectant les règles fiscales en vigueur en fonction de la durée d'utilisation estimée.

Mode et durée d'amortissement :

- Installations générales 5 ou 10 ans
- Matériel de bureau et informatique 5 ans
- Installations techniques, matériels et outillage 5 ans
- Matériel de transport 5 ans

4.2.3.2.3. Immobilisations financières

Les titres, prêts et avances sont comptabilisés à leurs coûts historiques.

Titres de participation

Les titres de participation et autres titres immobilisés font l'objet d'une provision en cas de dépréciation réelle par rapport à la valeur d'usage (actif net, cours de bourse, rentabilité,...). Cette valeur d'usage a été déterminée selon des critères propres au secteur d'activité de la société.

Actions d'autocontrôle

Le 31 décembre 2004, l'autocontrôle portait sur 380.843 actions Medasys valorisées pour un montant net de 697 k€. Elles ont été cédées le 28 février 2005 à Hitachi Medical Corp.

4.2.3.2.4. Actif circulant

Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours sont évalués au prix de revient selon la méthode du "coût unitaire moyen pondéré (C.U.M.P.)".

Les stocks tiennent compte d'un coefficient de frais d'approche sur les achats effectués auprès des fournisseurs étrangers.

Une provision pour dépréciation est calculée à la clôture de l'exercice en fonction de l'antériorité des produits achetés.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leurs coûts historiques et font l'objet d'une provision en cas de dépréciation par rapport à leur valeur d'inventaire.

4.2.3.2.5. Variation des capitaux propres

€'000	01.01.05	Affectation du résultat	Résultat de l'exercice	Ajust nelles méthodes comptables	31.12.05
	Capital social	21 317			21 317
	Prime d'émission	6 209			6 209
	Prime de fusion	3 273			3 274
	Prime d'apport	4 472			4 472
	Réserve légale proprement dite	152			152
	Réserve légale de Plus-Value nette à Long terme	552		<552>	0
	Autres réserves			863	863
	Réserve de Plus-Value nette à long terme	320		<320>	0
	Report à nouveau	788	1 173	<1 642>	<21 257>
	Résultat de l'exercice	1 173	<1 173>	<3 652>	<3 652>
	Total	16 680	0	<3 652>	<1 651>
					11 378

En application du règlement CRC n° 2004-06 sur les actifs, ceux ne répondant plus aux critères de la nouvelle définition ont été définitivement annulés à l'ouverture de l'exercice contre les fonds propres. Ils concernent les charges à répartir pour 324 k€ et les frais indirects de structure inclus dans les frais de développement pour un montant net de 1 318 k€ ; soit un impact total de 1642 k€.

4.2.3.2.6. Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur en Euros à la date de l'opération. Les pertes et gains de changes afférents aux règlements clients et fournisseurs sont pris en compte dans le résultat financier. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en Euros au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises, hors zone Euros, à ce dernier cours est portée au bilan en "écarts de conversion".

4.2.3.2.7. Chiffre d'affaires

Biens :

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la livraison des biens et à la réception des services par le client. Dans l'hypothèse où la société doit s'acquitter ultérieurement de certaines obligations liées à ces opérations, une provision pour charge d'exploitation est enregistrée sur l'exercice de réalisation de la vente.

Licences :

Le produit des concessions de licences est enregistré à la date de livraison du programme source, ou « master ». Dans le cas où ces concessions font l'objet d'un échelonnement, le chiffre d'affaires est comptabilisé au moment de la livraison au client final, conformément aux nouvelles normes de la profession utilisées au niveau international.

Prestations de services :

La société a adopté pour la première fois en 2004, la méthode préférentielle de l'avancement pour comptabiliser le chiffre d'affaires issu des prestations de service réalisées dans le cadre d'un contrat long terme, qui est conforme aux exigences de la norme IAS 18.

Les contrats long terme correspondent aux affaires dont le calendrier d'exécution négocié lors de la mise au point de marché est d'une durée initiale supérieure à 12 mois.

Ces marchés font l'objet d'un suivi analytique spécifique permettant d'évaluer avec fiabilité le pourcentage d'avancement réel du marché et la marge dégagée sur l'opération.

L'application de la méthode à l'avancement a entraîné une prise en compte d'un complément de chiffre d'affaires de 12 k€ sur l'exercice 2005.

4.2.3.2.7.1 Répartition du chiffre d'affaires par activité

€'000	Exercice 2005		Exercice 2004	
Systemes d'information hospitaliers	10 821	100%	12 372	100%
Infrastructures informatiques	-	0%	-	0%
Total	10 821	100%	12 372	100%

4.2.3.2.7.2 Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique

€'000	Exercice 2005		Exercice 2004	
France	8 971	82,9%	10 997	88,9%
Export	1 850	17,1%	1 375	11,1%
Total	10 821	100%	12 372	100%

4.2.3.2.8. Autres informations

Provisions pour risques et charges

Les risques et charges dont l'objet est nettement défini et que des événements survenus ou en cours rendent probables, entraînent la constitution de provisions.

Charges et produits exceptionnels

Medasys a retenu la définition du plan comptable général. Les charges et les produits exceptionnels sont les charges et les produits résultant d'événements ou de transactions clairement distincts des activités ordinaires de l'entreprise et dont on ne s'attend pas à ce qu'elles se reproduisent de manière fréquente ou régulière.

Engagements en matière de retraite

L'engagement en matière de départ en retraite est destiné à faire face aux indemnités conventionnelles correspondant à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés et auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ en retraite. Les indemnités sont évaluées pour chacun des salariés présents au 31 décembre 2005 en fonction de leur ancienneté théorique le jour de leur départ en retraite, conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel » ainsi qu'à la recommandation 03-R-01 du Conseil National de la Comptabilité du 1^{er} avril 2003. Le montant des engagements résulte d'un calcul effectué selon une méthode prospective, il est évalué en retenant un départ à 60 ans. Il tient compte d'un coefficient de présentisme basé sur le turn-over par classes d'âge et d'un taux de charges sociales de 40%. Les calculs sont actualisés au taux de 4% et prennent en compte un taux d'inflation de 2%.

Au 31 décembre 2005, le montant des engagements liés aux indemnités de départ à la retraite s'élève à 280k€. Ces engagements mentionnés pour information ne sont pas provisionnés.

4.2.3.3. Filiales et participations

4.2.3.3.1. Tableau des filiales et participations

Medasys SA est la société consolidante

€'000 Dénomination des filiales et participations	% détention	Capitaux propres avant résultat au 31.12.2005	Résultat de l'exercice 2005	Avances consenties non remboursées	Cautions données	Chiffre d'affaires 2005	Valeur des titres détenus	
							Brute	Nette
MEDASYS DIGITAL SYSTEMS sprl au capital de 18 592 €	99%	78	<37>	27	-	600	19	19
MEDASYS DIGITAL SYSTEMS Inc.* au capital de 9 520 294 US\$	100%	<3 479>	-	3 479	-	-	9 873	-
MEDASYS Ltd. au capital de 36 000 000 JPY	66.67%	201	60	86	-	1 036	171	171

* Sans activité

N.B. Aucun dividende n'a été versé par les filiales.

4.2.3.3.2. Eléments concernant les entreprises liées et les participations

€'000	31.12.05
Participations	10 063
Créances rattachées à des participations	3 592
Créances clients et comptes rattachés	120
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6
Produits financiers	5
Charges financières	-

4.2.3.4. Notes sur le bilan

4.2.3.4.1. Actif immobilisé brut

€'000	01.01.05	Acquisitions	Cessions/Réd.	31.12.05
Frais de recherche et de développement	10 682	2 816	5 221	8 277
Concessions et droits similaires	562	12	2	572
Fonds commercial	2 390			2 390
Total immobilisations incorporelles	13 634	2 828	5 223	11 239
Installations techniques matériel et outillage industriel	8		8	0
Agencements installations générales	152	3	19	136
matériel de transport	0			0
Matériel de bureau et informatique mobilier	923	39	116	846
Total immobilisations corporelles	1 083	42	143	982
Titres de participations	17 553		7 490	10 063
Actions propres du contrat de liquidité	81		28	53
Créances rattachées aux participations	4 977	1 605	2 990	3 592
Actions propres	769		769	0
Prêts	151	22	3	170
Autres immobilisations financières	243	7	3	247
Total immobilisations financières	23 774	1 634	11 283	14 125
Total immobilisations brutes	38 491	4 504	16 649	26 346

Le règlement CRC n°2004-06 ayant supprimé la possibilité d'incorporer les frais indirects de structure dans le coût des frais de développement leur valeur brute qui représentait 2 352 k€ à l'ouverture de l'exercice a été annulée contre les fonds propres.

4.2.3.4.2. Amortissements et provisions sur actif immobilisé

€'000	01.01.05	Dotations	Reprises	31.12.05
Frais de recherche et de développement	4 506	1 821	3 485	2 842
Concessions et droits similaires	476	42	1	517
Total immobilisations incorporelles	4 982	1 863	3 486	3 359
Installations techniques matériel et outillage industriel	8		8	0
Agencements installations générales	90	22	17	95
Matériel de transport	0			0
Matériel de bureau et informatique mobilier	736	68	107	697
Total immobilisations corporelles	834	90	132	792
Total amortissements	5 816	1 953	3 618	4 151
Titres de participations	10 864		991	9 873
Actions propres du contrat de liquidité	0			0
Créances rattachées aux participations	3 479			3 479
Actions propres	72		72	0
Prêts	0			0
Total immobilisations financières	14 415	0	1 063	13 352
Fonds de commerce		1 792		1 792
Total immobilisations incorporelles	0	1 792	0	1 792
Total provisions	14 415	1 792	1 063	15 144

Le règlement CRC n°2004-06 ayant supprimé la possibilité d'incorporer les frais indirects de structure dans le coût des frais de développement le cumul des amortissements qui représentait 1 034 k€ à l'ouverture de l'exercice a été annulée contre les fonds propres.

4.2.3.4.3. Créances clients et comptes rattachés

€'000	31.12.05	31.12.04
Clients	1,018	1,100
Clients douteux	101	82
Effets à recevoir	-	-
Factures à établir	2,750	1,973
Total brut	3,869	3,155
Provision pour dépréciation	79	61
Total net	3,790	3,094

4.2.3.4.4. Autres créances

€'000	31.12.05	31.12.04
Fournisseurs, avances et acomptes	-	-
Fournisseurs, avoirs non parvenus	7	112
Créances sur personnel et organismes sociaux	4	3
Créances et crédits d'impôts	616	332
Créances TVA	132	130
Produits à recevoir	15	2
Débiteurs divers	1,412	509
Total brut	2,186	1,088
Provision pour dépréciation	319	285
Total net	1,867	803

4.2.3.4.5 Valeurs mobilières de placement

€'000	Solde au Bilan	Valeur de marché au 31.12.05	Provision pour dépréciation
SICAV et FCP	4,459	4,464	-

4.2.3.4.6. Evolution du capital au cours de l'exercice et influence de l'exercice des options

€	Actions émises ou exerçables	Nombre d'actions après exercice	Montant du capital	Montant des fonds propres sociaux, avant résultat	Montant des fonds propres sociaux par action, avant résultat	% de dilution possible
	Au 31 décembre 2004	13 983 115	21 317 121	15 507 391	1,11	
	Au 31 décembre 2005	13 983 115	21 317 121	15 029 619	1,07	
	OPTIONS 2003, exerçables à 1,77 € à partir du 1 ^{er} janvier 2004	2 400 000	24 975 897	19 277 619	1,18	17,2%

4.2.3.4.7. Provisions pour risques et charges et dépréciations

€'000	01.01.05	dotations	Reprises		31.12.05
			utilisées	non utilisées	
Provisions pour pertes de change	57	17	57		17
Provisions pour litiges	334	101	2	11	422
Autres provisions pour risques et charges	9		9		0
Provisions pour risques et charges	400	118	68	11	439
Dépréciation des immobilisations incorporelles		1 792			1 792
Dépréciation des immobilisations financières	14 414		1 063		13 351
Dépréciation des stocks de marchandises	14				14
Dépréciation des comptes clients	61	23		6	78
Autres provisions pour dépréciation	285	254	200	20	319
Provisions pour dépréciation	14 774	2 069	1 263	26	15 554
Total	15 174	2 187	1 331	37	15 993
Dotations et reprises d'exploitation		23		6	
Dotations et reprises financières		17	1 109	11	
Dotations et reprises exceptionnelles		2 147	222	20	
		2 187	1 331	37	

La cession des titres et comptes courants de Medasys Infrastructure & Services et de Medasys (Suisse), à IB Group, intervenue le 28 février 2005 a entraîné une reprise de la provision à caractère financier de 961 k€.

La reprise de provision pour autres dépréciations est consécutive au dénouement de la créance NCR.

Les provisions pour litiges portent essentiellement sur des litiges prud'homaux et de nature sociale ainsi que sur un litige fournisseur pour 100 k€.

4.2.3.4.8. Créances et dettes

€'000	Nature des créances	Total	A un an au plus	A plus d'un an
	Créances rattachées à des participations	3 591	27	3 564 *
	Prêts	170	10	160
	Autres immobilisations financières	247		247
	Clients litigieux	101		101
	Autres créances clients	3 767	3 767	0
	Organismes sociaux	4	4	0
	Etat impot sociétés	615	6	609
	Etat TVA	132	132	0
	Débiteurs divers	1 435	825	610
	Charges constatées d'avance	194	194	0
	Total	10 256	4 965	5 291
€'000	Nature des dettes	Total	A un an au plus	A plus d'un an
	Solde bancaires créditeurs	692	692	0
	Emprunts à plus d'un an à l'origine	397	77	320
	Autres emprunts			0
	Fournisseurs	1 780	1 780	0
	Dettes sur immobilisations			0
	Etat TVA	1 007	1 007	0
	Autres impôts et taxes	335	335	0
	Personnel	917	917	0
	Organismes sociaux	1 289	1 289	0
	Groupe et associés	48	48	0
	Créditeurs divers	134	134	0
	Produits constatés d'avance	6	6	0
	Total	6 605	6 285	320

* dont 3 479 k€ correspondent à une créance provisionnée détenue sur Medasys Inc.

Montant des emprunts souscrits 310 k€
Montant des emprunts remboursés 291 k€

4.2.3.4.9. Détail des comptes de produits à recevoir et charges à payer

€'000	Produits à recevoir	31.12.05	31.12.04
	Clients factures à établir	2 750	1 973
	Fournisseurs avoirs à recevoir	8	112
	Divers	17	2
	Total	2 775	2 087

€'000	Charges à payer	31.12.05	31.12.04
	Intérêts courus auprès des établissements financiers	8	7
	Fournisseurs factures non parvenues	286	165
	Clients avoirs à établir	-	-
	Personnel	884	1 058
	Organismes sociaux	524	642
	Etat	335	368
	Associés	48	15
	Charges diverses	20	19
	Total	2 105	2 274

4.2.3.4.10. Détail des charges et produits constatés d'avance

€'000	Produits constatés d'avance	31.12.05	31.12.04
	Maintenance France	6	3
	Prestations export	-	133
	Subventions	-	3
	Total	6	139

€'000	Charges constatées d'avance	31.12.05	31.12.04
	Loyers	57	64
	Sous-traitance	41	24
	Publicité et documentation	11	3
	Entretien et réparations	19	10
	Frais de recrutement	57	-
	Assurances	4	10
	Divers	5	3
	Total	194	114

4.2.3.4.11. Détail des charges à répartir

€'000	Durée amort.	01.01.05	Augm.	Dim.	31.12.05
	Frais de prospection du contrat Coface	324		324	0

Les charges à répartir correspondaient aux frais engagés dans le cadre du programme d'assurance prospection export accordé par la Coface. Conformément au règlement CRC n°2004-06, ils ont été annulés contre les fonds propres à l'ouverture de l'exercice.

4.2.3.5. Notes sur le compte de résultat

4.2.3.5.1. Production immobilisée

€'000		31.12.05	31.12.04
	Frais de recherche immobilisés	2 142	2 150
	Frais de personnel		
	Charges externes	674	207
	Coût de fonctionnement	-	575
	sous total	2 816	2 932
	Livraisons à soi-même	1	56
	Immobilisations corporelles		
	Total	2 817	2 988

4.2.3.5.2. Transfert de charges

€'000		31.12.05	31.12.04
	Remboursement d'assurances	9	3
	Perte sur créances rachetée	-	34
	Avantage en nature sur salaires	4	26
	Frais de personnel liés à des litiges	-	7
	Frais de restructuration	194	-
	Frais de prospection des contrats Coface	-	214
	Frais liés à la cession de M.I.&S. et Medasys Suisse	725	-
	Total	932	284

4.2.3.5.3. Dotations aux amortissements et aux provisions

€'000		31.12.05	31.12.04
	Dotations aux amort. sur immobilisations corp.et incorp.	1 953	2 317
	Dotations aux provisions sur immobilisations financières	-	931
	Dotations aux provisions sur actif circulant	23	114
	Dotations aux prov. pour dép.des immo. incorporelles	1 792	-
	Dotations aux autres provisions pour dépréciation	254	-
	Dotations aux provisions pour risques et charges	118	89
	Total	4 140	3 451

4.2.3.5.4. Détail du résultat financier

€'000	Produits financiers	31.12.05	31.12.04
	Produits d'intérêts financiers	59	105
	Intérêts moratoires reçus	-	1
	Reprises de provisions pour dépréciat. des actions propres	72	1 589
	Reprises de provisions pour dépréciat. des titres de filiales	991	300
	Reprises de provisions pour perte de changes	57	55
	Différences positives de changes	13	9
	Produits sur cessions de valeurs mobilières	96	7
	Transfert de charges financières	17	-
	Divers	-	21
	Total	1 305	2 087
€'000	Charges financières	31.12.05	31.12.04
	Intérêts et charges assimilées	163	183
	Différences négatives de changes	33	17
	Dotations aux provisions pour risques	17	57
	Dotations pour dépréciation des titres de filiales	-	931
	Total	213	1 188

4.2.3.5.5. Détail du résultat exceptionnel

€'000	Produits exceptionnels	31.12.05	31.12.04
	Ajustements des comptes fournisseurs et clients	152	7
	Ajustements des dettes fiscales et sociales	68	329
	Boni de cession des actions propres	91	-
	Produits s/cessions d'immobilisations corp.et incorp.	2	341
	Produits de cession des titres Bluemega	-	100
	Produits de cession des titres M.I.&S.et Medays Suisse	6 500	-
	Produits s/cess.de créance de l'actionnaire de M.I.&S.	-	481
	Reprises de provisions pour litiges en cours	242	93
	Reprises de provisions pour frais liés à la restructuration	-	2
	Divers	3	5
	Total	7 058	1 358

€'000	Charges exceptionnelles	31.12.05	31.12.04
	Pénalités et majorations	18	-
	Autres régularisations comptes de tiers	14	36
	Frais liés aux litiges en cours	311	62
	Frais liés à la cessions de M.i.&S.et Medays Suisse	725	-
	Charges liées à la restructuration	195	-
	Mali de cession des actions propres	-	716
	Valeur comptable des immo. corporelles et incorp. cédées	430	248
	Valeur comptable des titres de Bluemega cédés	-	100
	Valeur comptable des titres de M.I.&S. et de Medasys Suisse	7 491	-
	Dotations aux provisions pour dépréciation	2 046	-
	Dotations aux provisions pour risques exceptionnels	101	128
	Divers	-	4
	Total	11 331	1 294

4.2.3.6. Autres informations

4.2.3.6.1. Engagements hors bilan

4.2.3.6.1.1. Engagements donnés

€'000	31.12.05	31.12.04
Cautions données pour le compte de Medasys Infrastructure & Services	-	1 000
Cautions données pour le compte de Medasys SA Genève (Suisse)	-	518
Engagement de blocage de compte-courant à hauteur de 1,3 MCHF en faveur de Medasys SA Genève (Suisse)	-	843
Garantie de déclarations et garantie en faveur de IB Group	1 000	
Cautions données aux clients (dont 5 Sicav HSBC nanties)	147	13
Cautions données pour le compte de BlueMega Technology	137	137
Engagements en matière de retraite	280	259
Total	1 564	2 770

Il n'existe pas d'engagements commerciaux ou contractuels significatifs.
Tous les engagements hors bilan significatifs figurent ci-dessus.

4.2.3.6.1.2. Créances cédées en affacturage

€'000	31.12.05	31.12.04
Montant des créances cédées	1 762	2 060

4.2.3.6.2. Crédit-bail

€'000	Redevances payées au cours de la période	Redevances restant à payer à 1 an	Redevances restant à payer de 1 à 5 ans	Total restant à payer	Valeur résiduelle
Matériel de bureau et informatique	26	29	37	66	
Matériel de transport	35	34	46	80	38
Total	61	63	83	146	38

4.2.3.6.3. Impôt sur les sociétés

4.2.3.6.3.1. Impôts différés

€'000	31.12.05	31.12.04
Déficits ordinaires reportables	3 549	2 655
Bases d'impôt différé non reconnues	3 549	2 655
Taux d'impôt applicable	33,83%	34,33%
Impôts différés actifs non reconnus	1 201	911
Moins values à long terme		
2005	990	
2004		931
2003		59
2002	113	113
2000	9 873	9 873
Total des moins-values à long terme	10 976	10 976

Les amortissements réputés différés existants au 31 décembre 2004 ont été regroupés avec les déficits ordinaires reportables.

4.2.3.6.3.2. Ventilation de la charge d'impôt (en €'000)

Réintégration CIR	63
Réintégration IFA	20
CIR 2005	<409>
	<326>

4.2.3.7. Données sociales

4.2.3.7.1. Rémunération des dirigeants et des organes de contrôle

- Le montant global brut des rémunérations des dirigeants comptabilisé au titre de 2005 s'est élevé à 680 884 € à comparer à 713 650 €, en 2004.
- Options de souscription d'actions
Les plans en vigueur ayant été entièrement attribués, il n'y a pas eu d'allocation d'options au cours de l'exercice, les nouvelles options 2003 se substituant, à nombre strictement égal, aux options 1999, 2000A et 2000B.
- Jetons de présence
Conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 24 mai 2004, 40 000 € de jetons de présence ont été versés aux membres du Conseil de surveillance au titre de l'exercice 2004. Par ailleurs, une mission exceptionnelle portant sur un montant de 65 000 € a été confiée par le Conseil de surveillance à l'un de ses membres.

4.2.3.7.2. Effectifs

<i>(en nombre de salariés)</i>	31.12.05	31.12.04
Ingénieurs et cadres	100	93
Employés, techniciens et apprentis	19	30
Total	119	123

4.2.3.7.3. Charges de personnel

Le montant des charges de personnel s'est élevé à 8 356 k€ à comparer à 8 538 k€ en 2004.

4.2.3.8. Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu depuis le 31 décembre dernier.

SFECO & FIDUCIA AUDIT
55, rue Cortambert
75116 Paris

CALAN RAMOLINO & Associés
185, avenue Charles-de-Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine

Rapport général des Commissaires aux Comptes

Comptes Annuels - Exercice clos le 31 décembre 2005

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société MEDASYS, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification des appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe, qui expose le changement de méthode lié à la première application des règlements CRC n°2002-10 relatif à l'amortissement et la dépréciation des actifs et n°2004-06 relatif à la définition, comptabilisation et évaluation des actifs.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe expose les changements de méthodes comptables relatifs à la première application des règlements CRC n°2002-10 relatif à l'amortissement et la dépréciation des actifs et n°2004-06 relatif à la définition, comptabilisation et évaluation des actifs.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé de ces changements et de la présentation qui en est faite.

La Direction de votre société est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ses états financiers et les notes qui les accompagnent. Ces hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront différer de ces estimations. Dans le cadre de notre audit, nous avons estimé que parmi les comptes qui sont sujets à des estimations comptables significatives et susceptibles d'une justification de nos appréciations figurent les frais de recherche et de développement et les fonds de commerce. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la Direction. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Neuilly, le 4 mai 2006
Les Commissaires aux Comptes

SFECO & FIDUCIA AUDIT
Gilbert BERDUGO

Calan Ramolino & Associés
Bernard SCHEIDECKER

SFECO & FIDUCIA AUDIT
55, rue Cortambert
75116 Paris

CALAN RAMOLINO & Associés
185, avenue Charles-de-Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES ETABLI EN APPLICATION
DE L'ARTICLE L. 225-88 DU CODE DE COMMERCE**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2005

Mesdames, Messieurs les Actionnaires de la société MEDASYS,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

CONVENTIONS AUTORISEES AU COURS DE L'EXERCICE

En application de l'article L.225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 117 du Décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Avec Monsieur Alexis WESTERMANN

Convention de rémunération d'une mission exceptionnelle

Nature et objet : Sur autorisation de votre Conseil de surveillance en date du 11/02/2005, votre société a attribué à Monsieur Alexis WESTERMANN, une rémunération exceptionnelle d'un montant de 65.000 € au titre de la mission qui lui a été confiée dans le cadre de la cession des filiales MEDASYS INFRASTRUCTURE & SERVICES et MEDASYS SUISSE .

Modalités : La charge comptabilisée au titre de cette rémunération s'est élevée à un montant de 65.000 € pour l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Personne concernée : A. WESTERMANN, Vice-Président du Conseil de surveillance.

CONVENTIONS APPROUVEES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE :

Par ailleurs, en application du Décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Avec la société MEDASYS INFRASTRUCTURE & SERVICES

Convention de trésorerie

Nature et objet : Vos Conseils de surveillance en dates des 11 avril et 11 juin 2002, ont autorisé votre société à conclure avec sa filiale MEDASYS INFRASTRUCTURE & SERVICES une convention de trésorerie prévoyant la mise à disposition réciproque des excédents de trésorerie.

Modalités : Cette convention d'une durée d'un an renouvelable, rémunérée au taux de 4 % l'an, a pris fin au 28 février 2005, date à laquelle la participation détenue dans la filiale MEDASYS INFRASTRUCTURE & SERVICES a été cédée par votre société.

Les produits comptabilisés au titre de cette convention au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2005, se sont élevés à un montant de 5.884 Euros.

Convention d'assistance

- Nature et objet : Votre Conseil de surveillance en date du 11 juin 2002 a autorisé votre Société à conclure avec sa filiale MEDASYS INFRASTRUCTURE & SERVICES, une convention d'assistance aux termes de laquelle votre société effectuera des missions d'assistance et de conseil dans les domaines stratégique et commercial, financier et administratif.
- Modalités : Cette convention rémunérée en fonction des prestations effectuées, compte tenu des charges engagées par MEDASYS, a pris fin au 28 février 2005, date à laquelle la participation détenue dans la filiale MEDASYS INFRASTRUCTURE & SERVICES a été cédée par votre société.
- Les produits comptabilisés au titre de cette convention pour l'exercice clos le 31 décembre 2005, se sont élevés à un montant de 100.000 Euros.

Avec la société MEDASYS s.p.r.l**Convention de gestion**

- Nature et objet: Votre société a conclu avec sa filiale belge une convention de gestion lui confiant la Direction générale, financière et administrative de cette dernière.
- Modalités: Cette convention a une durée d'un exercice social, renouvelable. Elle est rémunérée à un taux de 4% du chiffre d'affaires.
- Les produits comptabilisés au titre de cette convention pour l'exercice 2005, se sont élevés à un montant de 21.807 Euros.

Convention de moyens logistiques

- Nature et objet: Votre société a conclu avec sa filiale belge une convention de moyens logistiques prévoyant une mise à disposition de moyens matériels et humains nécessaires aux activités de cette dernière, notamment dans le domaine commercial.
- Modalités: Cette convention a une durée d'un an, renouvelable. Elle est rémunérée en fonction des prestations effectuées.
- Cette convention n'a pas produit d'effet sur l'exercice 2005.

Convention de trésorerie

- Nature et objet : Votre société a conclu avec sa filiale belge une convention de trésorerie prévoyant la mise à disposition réciproque des excédents de trésorerie.
- Modalités : Cette convention a une durée d'un an, renouvelable. Le taux de rémunération est de 4 % l'an.
- Les produits comptabilisés au titre de cette convention pour l'exercice 2005, se sont élevés à un montant de 4.891 Euros.

Paris et Neuilly, le 4 mai 2006
Les Commissaires aux Comptes

SFECO & FIDUCIA AUDIT
Gilbert BERDUGO

Calan Ramolino & Associés
Bernard SCHEIDECKER

Rapport du Président du Conseil de surveillance relatif au contrôle interne

Le présent rapport, établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de Commerce, a pour objet de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil de surveillance et du directoire de la Société ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

Ce rapport a été discuté et approuvé par le Conseil de Surveillance de la société lors de la séance du 30 mars 2006.

1. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil de surveillance et du directoire

La société Medasys est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance.

Le Conseil de Surveillance est composé de 6 membres.

Les membres du Conseil de Surveillance sont convoqués aux réunions conformément à l'article 14 des statuts de la Société et peuvent exercer leur droit d'information conformément à la réglementation en vigueur.

Le Conseil de Surveillance se réunit, fonctionne et délibère conformément aux dispositions légales et statutaires en vigueur. Il se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

2. Limitation des pouvoirs du Directoire

L'article 13 des statuts stipule que le Directoire est investi à l'égard des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi au Conseil de Surveillance et assemblées d'actionnaires.

3. Procédures de contrôle interne

Le contrôle interne est un processus destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la réalisation et l'optimisation des opérations ;
- la fiabilité des informations financières ;
- la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur.

L'atteinte de ces objectifs s'appuie sur des procédures destinées à assurer le respect des politiques de gestion, la sauvegarde des actifs de la Société, la prévention et la détection des fraudes et des erreurs, l'exactitude et l'exhaustivité des enregistrements comptables ainsi que l'établissement, en temps voulu, d'informations comptables et financières fiables.

Le contrôle interne a, entre autres, pour objectif de prévenir et de maîtriser les risques, tant ceux résultant de l'activité de l'entreprise que les risques d'erreurs et de fraudes. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant pas fournir une assurance absolue que les risques d'erreurs ou de fraudes sont totalement maîtrisés ou éliminés.

La société Medasys bénéficie d'une certification ISO 9001 : 2000.

D'une façon générale, le contrôle interne s'articule sur les délégations de pouvoirs et la séparation des fonctions. Un comité de Direction se réunit chaque mois. Il est composé des responsables opérationnels de la société (Président du Directoire, Directeur du Corporate Development, Directeur Commercial, Directeur des Opérations, Directeur de la Recherche et Développement, Directeur Qualité et Directeur Administratif et Financier).

Le rôle du comité de direction consiste à mettre en œuvre la stratégie de l'entreprise, à prendre des décisions partagées sur les domaines opérationnels et passer en revue l'état d'avancement des actions préventives et correctives issues de notre processus qualité et de notre système de management. Par ailleurs, les dépenses occasionnées par les différentes fonctions de l'entreprise sont mises sous contrôle principalement par : la procédure « Guide d'achat de produits et de services », et une comptabilité analytique par projet qui met sous contrôle les dépenses des différentes fonctions de l'entreprise.

Les risques opérationnels de la société, de par son activité, sont principalement ceux liés à l'exécution des contrats : risques de dépassement de délais, risques de dépassement de coûts, risques techniques, l'ensemble faisant l'objet d'un suivi permanent par les opérationnels et soumis aux procédures de réception des clients. La société ne présente pas de risque majeur, notamment en termes d'environnement ou de santé publique.

S'agissant des risques liés à l'établissement d'informations comptables et financières fiables, la société s'est dotée des moyens de gestion appropriés, y inclus un système de contrôle de gestion analytique des projets. Elle pratique des arrêtés comptables mensuels intégrant systématiquement des rapprochements bancaires.

Chaque filiale est responsable de la production de ses états financiers, du suivi de ses performances par rapport au budget, et de la gestion de son besoin en fonds de roulement. La direction financière du groupe examine les performances dans ces domaines et conseille les directions locales sur les corrections des écarts et anomalies éventuelles.

L'élaboration des comptes consolidés est réalisée par les services internes. Leur établissement est facilité par une structure juridique simple et des flux intragroupes isolés.

Perspectives d'évolution pour l'année 2006

Medasys entend poursuivre les actions initiées en 2005 et les réflexions menées en vue de faire évoluer et optimiser le dispositif de contrôle interne du groupe au regard de la complexité croissante de la réglementation ainsi que des enjeux futurs de la société.

Yves Couillard

SFECO & FIDUCIA AUDIT
55, rue Cortambert
75116 Paris

CALAN RAMOLINO & Associés
185, avenue Charles-de-Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine

**Rapport des Commissaires aux Comptes établi
en application de l'article L225-235 du Code de commerce
sur le rapport du Président du Conseil de surveillance de la société MEDASYS
pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration
et au traitement de l'information comptable et financière**

Exercice clos le 31 décembre 2005

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société MEDASYS et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil de surveillance, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Paris et Neuilly, le 4 mai 2006
Les Commissaires aux Comptes

SFECO & FIDUCIA AUDIT
Gilbert BERDUGO

Calan Ramolino & Associés
Bernard SCHEIDECKER

V. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE ET DE CONTROLE

5.1 Organes de Direction

5.1.1 Composition des organes d'administration, de direction et de surveillance

Conseil de surveillance

Nom et prénom du membre	Date de 1 ^e nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société
Yves Couillard, Président	28/12/2000	A l'issue de l'AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2005 ⁽¹⁾		<i>Président du Conseil de surveillance :</i> BESTFORMATION BIOPROFILE <i>Administrateur :</i> SMS (Solution Micro System)
Alexis Westermann, Vice-Président	28/12/2000	A l'issue de l'AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2005 ⁽¹⁾	Directeur du Corporate Development	<i>Administrateur :</i> MEDASYS INFRASTRUCTURE & SERVICES° <i>Président :</i> BLUEMEGA TECHNOLOGY <i>Chairman :</i> MEDASYS Inc. USA*
Robert Berthoumieux	28/12/2000	A l'issue de l'AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2005 ⁽¹⁾		
Gisèle Lucani	28/12/2000	A l'issue de l'AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2005 ⁽¹⁾		
Jean Mounet	24/06/2002	A l'issue de l'AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2005 ⁽¹⁾		<i>Membre du Directoire, Directeur Général :</i> SOPRA GROUP <i>Président du SYNTEC Informatique</i>
Hitachi Medical Corp. représentée par Hideki Takahashi	27/05/2005	A l'issue de l'AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010		Filiale de Hitachi Ltd. (Japon)

* Groupe Medasys

° jusqu'au 28 février 2005

(1) Le renouvellement des mandats des membres du Conseil de surveillance concernés est soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 19 mai 2006 (5^e à 9^e résolutions)

Conformément à la définition du Rapport Bouton, Messieurs R. Berthoumieux, Y. Couillard et J. Mounet sont des mandataires sociaux indépendants

Les statuts ne prévoient pas l'obligation pour un membre du Conseil de surveillance de posséder d'actions de la société.

Directoire

	Date de 1 ^e nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société
Jean-Marie Lucani	28/12/2000	27/12/2008	Président du Directoire	<i>Gérant :</i> MEDASYS DIGITAL SYSTEMS Sprl – Belgique* <i>President and CEO :</i> MEDASYS Inc. – USA * <i>Président-Directeur Général :</i> MEDASYS INFRASTRUCTURE & SERVICES°
Vincent Bousquet	28/12/2000	27/12/2008	Membre du Directoire Directeur des Opérations Santé	<i>Director :</i> MEDASYS Ltd. – Japon*

* Groupe Medasys

° jusqu'au 28 février 2005

5.1.2 Fonctionnement des organes d'administration, de direction et de surveillance

Le Conseil de surveillance se réunit au moins quatre fois par an pour prendre connaissance des comptes trimestriels et chaque fois que cela s'avère nécessaire en fonction des décisions à prendre.

En 2005, le Conseil de surveillance s'est réuni à 5 reprises, les 11 février, 30 mars, 27 mai, 7 octobre et 9 décembre. Le taux de présence de ses membres s'est établi à 89% au cours de l'exercice.

Deux représentants du personnel assistent systématiquement à toutes les réunions du Conseil de surveillance.

Les Commissaires aux comptes sont régulièrement convoqués aux réunions du Conseil qui examinent les comptes semestriels et annuels et sont invités à assister à toutes les séances du Conseil de surveillance.

Constitué au début de 2003, le Comité de rémunération, composé de Messieurs Yves Couillard et Robert Berthoumieux, tous deux mandataires sociaux indépendants, se réunit une fois pour fixer la rémunération des dirigeants, déterminer les modalités d'intéressement de ces derniers en liaison avec la réalisation d'objectifs chiffrés, dont l'objet peut varier d'un exercice à l'autre suivant la stratégie poursuivie par la société, et proposer le montant des jetons de présence qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale.

5.2. Intérêts des dirigeants

5.2.1. Rémunération des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance

Jetons de présence

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 26 mai 2004, 40 000 € ont été versés en 2005 aux membres du Conseil de surveillance au titre de l'exercice 2004. Par ailleurs, une mission exceptionnelle portant sur un montant de 65 000 € a été confiée par le Conseil de surveillance à l'un de ses membres.

L'Assemblée Générale du 27 mai 2005 a fixé à 48 000 € le montant annuel des jetons de présence au titre de l'exercice 2005.

Rémunération des dirigeants

Les rémunérations globales brutes des dirigeants comptabilisées au titre de l'exercice 2005 ont été :

	Total	Part fixe	Part variable basée sur la réalisation d'objectifs
Jean-Marie Lucani, Président du Directoire	297 615 €	180 505 €	117 110 €
Vincent Bousquet, Membre du Directoire, Directeur des opérations Santé	149 159 €	125 478 €	23 681 €
Alexis Westermann, Vice-Président du Conseil de Surveillance, Directeur du Développement	307 110 €	182 000 €	125 110 € (dont 8 000 € au titre des jetons de présence)

5.2.2. Options de souscription d'actions conférées aux membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance

L'Assemblée générale des actionnaires du 30 juin 2003 a approuvé la mise en place d'un nouveau plan d'option de souscription d'actions nouvelles au profit des membres du personnel dans la limite de 2.400.000 options. Ce plan a permis aux intéressés de substituer les options qui leur avaient été accordées dans le cadre des trois précédents plans par un nombre identique d'options de ce 4^e plan. Lors de sa réunion du 1^{er} juillet 2003, le Directoire a attribué la totalité de ces 2.400.000 options nouvelles et déterminé qu'elles seront exerçables du 1^{er} janvier 2004 jusqu'au 31 décembre 2009 au prix de 1,77 €.

A ce jour, les options de souscription d'actions conférées à un des membres du Conseil de surveillance et aux deux membres du directoire portent sur 1.200.000 actions dont aucune n'a été exercée. Elles sont réparties comme suit :

Bénéficiaire	Nombre d'options	Prix	Echéance	Plan n°
Vincent Bousquet	215.000	1,77 €	31/12/2009	4
Jean-Marie Lucani	580.000	1,77 €	31/12/2009	4
Alexis Westermann	405.000	1,77€	31/12/2009	4

5.3. Schémas d'intéressement du personnel

5.3.1. Contrat d'intéressement et de participation

L'accord de participation légale n'a pas encore été mis en place.

5.3.2. Options conférées au personnel

Au 31 décembre 2005, les options consenties et susceptibles d'être exercées représentent 2.400.000 actions, soit 17,2 % du capital. Comme indiqué, ci-dessus au § 5.2.2. toutes les options accordées dans le cadre des précédents trois plans, à l'exception de celles octroyées à certaines personnes ayant quitté le Groupe, ont été substituées au sein d'un seul et même 4^e plan.

	Plan 1 1999	Plan 2 2000 A	Plan 3 2000 B	Plan 4 2003
Date de l'Assemblée	30 juin 1999	30 juin 2000	28 décembre 2000	30 juin 2003
Date du conseil d'administ. ou du directoire	1 ^{er} juillet 1999	30 juin 2000	14 mai 2001	1 ^{er} juillet 2003
Nb. total d'actions pouvant être souscrites	400 000	1 200 000	800 000	2 400 000
par les mandataires sociaux	400 000	550 000	250 000	1 200 000
par les 10 premiers tributaires salariés	-	620 000	362 000	845 000
Point de départ de l'exercice des options	1 ^{er} juillet 1999	1 ^{er} avril 2001	31 décembre 2001	1 ^{er} janvier 2004
Date d'expiration	30 juin 2004	31 mars 2007	31 décembre 2007	31 décembre 2009
Prix de souscription	2,11 €	2,62 €	2,00 €	1,77 €
Modalités d'exercice	-	50% du 01/04/2001 au 31/03/2006 50% du 01/04/2002 au 31/03/2007	50% du 31/12/2001 au 31/12/2006 50% du 31/12/2002 au 31/12/2007	Substitution des options issues des précédents plans
Nombre d'actions souscrites	-	-	-	-
Nombre d'options substituées	400 000	905 000	785 000	-
Nombre total d'options exerçables	-	295 000	15 000	2 090 000

Aucune option n'a été exercée depuis la mise en place des plans ci-dessus.

5.4. Responsables du contrôle des comptes de MEDASYS

Commissaires aux Comptes titulaires

- Sfecco & Fiducia Audit
représenté par Gilbert Berdugo
55, rue Cortambert, 75116 - Paris
Date du premier mandat : 27 juin 2001
Date d'expiration du mandat : Assemblée d'actionnaires
statuant sur les comptes de l'exercice 2006.
- Calan Ramolino & Associés,
Membre de Deloitte & Touche
représenté par Bernard Scheidecker
191, avenue Charles de Gaulle, 92200 - Neuilly
Date du premier mandat : 8 juin 1993
Date d'expiration du mandat : Assemblée d'actionnaires
statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

Commissaires aux Comptes suppléants

- Gilbert Metoudi
50, rue de Picpus, 75012 – Paris
Date du premier mandat : 27 juin 2001
Date d'expiration du mandat : Assemblée d'actionnaires
statuant sur les comptes de l'exercice 2006.
- BEAS
7, villa Houssay, 92200 - Neuilly
Date du premier mandat : 27 mai 2005
Date d'expiration du mandat : Assemblée d'actionnaires
statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

TEXTE DES RESOLUTIONS PRESENTÉES A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 19 MAI 2006

du ressort de l'assemblée générale ordinaire :

Première résolution – Approbation des comptes sociaux

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du directoire, qui inclut le rapport sur la gestion du groupe, du rapport du conseil de surveillance sur le rapport du directoire et du rapport des commissaires aux comptes relatifs aux comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2005, l'assemblée générale approuve ces comptes tels qu'ils lui ont été présentés, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, faisant apparaître une perte de 3 651 531,25 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans les rapports.

Elle approuve également les dépenses effectuées au cours de l'exercice écoulé ayant trait aux opérations visées à l'art. 39-4 du Code Général des Impôts pour un montant de 18 101 €.

En conséquence, l'assemblée générale donne aux membres du conseil de surveillance, aux membres du directoire et aux commissaires aux comptes, quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Deuxième résolution – Approbation des comptes consolidés

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du directoire, qui inclut le rapport sur la gestion du groupe, du rapport du conseil de surveillance sur le rapport du directoire et du rapport des commissaires aux comptes relatifs aux comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2005, l'assemblée générale approuve ces comptes tels qu'ils lui ont été présentés, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, faisant apparaître un bénéfice consolidé de 3 867 401 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans les rapports.

Troisième résolution – Conventions réglementées

Après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-86 du Code de Commerce, et statuant sur ce rapport, l'assemblée générale déclare ratifier les conventions qui y sont énoncées.

Conformément à l'article L.225-115 du Code de Commerce, il est également donné lecture de la liste et de l'objet des conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales.

Quatrième résolution – Affectation du résultat

L'assemblée générale, approuvant la proposition du directoire, décide d'affecter le résultat de l'exercice comme suit : au report à nouveau, se trouvant ainsi porté à <24 908 490,74> €.

Conformément à la loi, l'assemblée générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois exercices précédents.

Cinquième résolution – Renouvellement d'un membre du conseil de surveillance

Constatant que le mandat de membre du conseil de surveillance de Monsieur Yves Couillard vient à échéance à l'issue de la présente assemblée, celle-ci décide de renouveler ledit mandat pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

Sixième résolution – Renouvellement d'un membre du conseil de surveillance

Constatant que le mandat de membre du conseil de surveillance de Madame Gisèle Lucani vient à échéance à l'issue de la présente assemblée, celle-ci décide de renouveler ledit mandat pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

Septième résolution – Renouvellement d'un membre du conseil de surveillance

Constatant que le mandat de membre du conseil de surveillance de Monsieur Robert Berthoumieux vient à échéance à l'issue de la présente assemblée, celle-ci décide de renouveler ledit mandat pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

Huitième résolution – Renouvellement d'un membre du conseil de surveillance

Constatant que le mandat de membre du conseil de surveillance de Monsieur Jean Mounet vient à échéance à l'issue de la présente assemblée, celle-ci décide de renouveler ledit mandat pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

Neuvième résolution – Renouvellement d'un membre du conseil de surveillance

Constatant que le mandat de membre du conseil de surveillance de Monsieur Alexis Westermann vient à échéance à l'issue de la présente assemblée, celle-ci décide de renouveler ledit mandat pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

Dixième résolution – Détermination des jetons de présence

L'assemblée générale fixe à la somme de 48 000 € le montant global annuel des jetons de présence alloués au conseil de surveillance pour l'exercice en cours.

Onzième résolution – Autorisation au directoire en vue de permettre à la société d'opérer sur ses propres actions

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du directoire, autorise la société, conformément aux dispositions des articles L. 225-09 et suivants du Code de Commerce et à celles du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, à acquérir un nombre maximal d'actions représentant jusqu'à 10% du nombre des actions composant son capital social.

Le prix maximum d'achat ne devra pas excéder 6 € par action, étant précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, notamment par division ou regroupement des actions, ce prix sera ajusté en conséquence. Le montant maximal alloué à la mise en œuvre du programme de rachat d'actions, tel que calculé sur la base du capital social au 31 décembre 2005, s'élève ainsi à 8 389 866 €.

La présente autorisation, qui est donnée pour une période de 18 mois à dater de la présente assemblée, a pour objet de permettre à la société d'intervenir sur ses propres actions en vue de:

- l'animation du marché de l'action de la société par un prestataire de service d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- la conservation des actions acquises pour remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe, notamment afin de faciliter une prise de participation ou de contrôle par voie d'échange de titres,
- la cession de ses actions aux salariés et mandataires sociaux du groupe dans les conditions et modalités prévues par la loi dans le cadre de plans d'achat ou d'attribution d'actions bénéficiant à ces personnes,
- la remise des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tous moyens immédiatement ou à terme, par conversion, exercice, remboursement ou échange, à l'attribution d'actions de la société, dans les conditions prévues par les autorités de marché,
- l'annulation des actions par voie de réduction de capital, sous réserve de l'adoption de la 17^e résolution.
- toute autre finalité autorisée par la loi ou qui viendrait à être reconnue comme pratique de marché par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les actions pourront à tout moment dans le respect de la réglementation en vigueur, y compris en période d'offre publique d'achat ou d'échange initiée par la société ou visant les titres de celle-ci, dans les conditions et limites, notamment de volume et de prix, prévues par les textes à la date des opérations considérées, être conservées, ou acquises, cédées, échangées ou transférées, que ce soit sur le marché, de gré à gré ou autrement, par tous moyens et, notamment par transfert de blocs, par des opérations optionnelles ou par utilisation de tout produit dérivé. La part maximale du capital acquise ou transférée sous forme de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme.

Le directoire informera les actionnaires, lors de l'assemblée générale annuelle, des achats ou transferts d'actions ainsi réalisés ainsi que de l'affectation des actions acquises aux différents objectifs poursuivis.

En vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation, tous pouvoirs sont conférés au directoire, avec faculté de délégation dans les conditions fixées par la loi, afin de passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et de tout autre organisme, et, plus généralement, remplir toutes formalités nécessaires pour l'application de la présente autorisation.

L'assemblée générale confère également tous pouvoirs au directoire, si les textes venaient à étendre ou compléter les objectifs autorisés pour les programmes de rachat d'actions, à l'effet de préparer et faire viser par l'Autorité des Marchés Financiers une note rectificative comprenant ces objectifs modifiés.

La présente autorisation met fin, avec effet immédiat, à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 mai 2005, dans sa 10^e résolution, d'acheter des actions de la société.

du ressort de l'assemblée générale extraordinaire :

Douzième résolution – Délégation de compétence au directoire à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, soit par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions, de bons et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la société, soit par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfiques ou autres.

Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, l'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et statuant conformément aux dispositions des articles L.225-129, L.225-129-2 et L.228-92 du code de commerce :

- délègue au directoire, sous le contrôle du conseil de surveillance, pour une durée de 26 mois à compter de la présente assemblée, tous pouvoirs à l'effet de procéder, sur ses seules délibérations, à l'augmentation du capital en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il fixera :

- A) par émission, en Euros ou toute monnaie étrangère ou toute devise ayant cours légal, d'actions, de bons de souscription émis de manière autonome à titre gratuit ou onéreux, et/ou de valeurs mobilières - à l'exclusion d'actions de priorité ou à dividende prioritaire sans droits de vote ou de certificats d'investissement - ouvrant droit, immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions de la société, que ce soit par souscription, conversion, échange, remboursement, compensation avec des créances, présentation d'un bon ou de tout autre manière ;
- B) et/ou par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres dont la capitalisation sera statutairement possible, suivie ou non de l'attribution d'actions gratuites par créations d'actions nouvelles.
- décide de fixer comme suit le montant maximal des émissions qui pourront être décidées par le directoire en vertu de la présente délégation :
 - o en cas d'augmentation de capital réalisée dans le cadre des émissions visées au § A. ci-dessus, le montant nominal des actions qui pourront être émises directement ou sur présentation de titres représentatifs ou non de créances ne pourra dépasser 21.317.121 € soit 13 983 115 actions nouvelles, prime d'émission non comprise, ou la contre valeur de ce montant ;
 - o en cas d'incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres, le montant nominal d'augmentation de capital qui pourra être ainsi réalisé, ne pourra dépasser le montant global des sommes pouvant être incorporées, étant précisé que ce montant s'ajoutera au montant du plafond fixé ci-dessus ;
 - en cas d'usage par le directoire de la présente délégation globale de pouvoirs, dans le cadre des émissions visées au § A., ci-dessus :
 - o décide que la ou les émissions seront réservées par préférence aux actionnaires qui pourront souscrire à titre irréductible ;
 - o confère au directoire la faculté d'accorder aux actionnaires le droit de souscrire à titre réductible un nombre de titres supérieur à celui qu'ils pourraient souscrire à titre irréductible proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et ceci dans la limite de leur demande ;
 - o décide que, si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission effectuée, le directoire pourra utiliser, dans les conditions prévues par la loi et dans l'ordre qu'il déterminera l'une et/ou l'autre des facultés suivantes :
 - limiter l'augmentation de capital au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'augmentation décidée ;
 - répartir librement tout ou partie des titres émis non souscrits ;
 - offrir au public, sur le marché, tout ou partie des titres émis non souscrits ;
 - décide que toute émission de bons de souscription d'actions de la société pourra faire l'objet, soit d'une offre de souscription dans les conditions ci-dessus, soit d'une attribution gratuite aux propriétaires des actions anciennes ;
 - décide que le montant de la contrepartie revenant ou pouvant ultérieurement revenir à la société pour chacune des émissions émises dans le cadre de la présente délégation sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours cotés de l'action sur le marché Eurolist C constatés lors des trois séances de bourse précédant la fixation du prix éventuellement diminué d'une décote maximale de 5% . Cette moyenne sera corrigée, le cas échéant, en cas de différence entre les dates de jouissance ; en cas d'émission de bons de souscription d'actions de la société, la somme reçue par la société, lors de la souscription des bons, sera prise en compte dans ce calcul ;
 - prend acte et décide que la présente délégation emporte de plein droit, au profit des porteurs de titres émis, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres auxquels les titres émis donneront droit ;
 - décide que le directoire aura tous pouvoirs, avec faculté de subdéléguer, pour mettre en œuvre, dans les conditions fixées par la loi, la présente délégation et notamment pour :
 - ° arrêter les conditions de l'augmentation de capital et/ou de la ou des émission(s) de valeurs
 - pour les émissions visées au § A.*
 - déterminer le nombre d'actions, de bons et/ou de valeurs mobilières à émettre, leur prix d'émission ainsi que le montant de la prime dont la libération pourra, le cas échéant être demandée au moment de l'émission,
 - déterminer les dates et modalités de l'émission, la nature et la forme des titres à créer, qui pourront notamment revêtir la forme de titres subordonnés ou non, à durée indéterminée ou non,
 - déterminer le mode de libération des actions et/ou des titres émis,
 - fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux titres émis ou à émettre et notamment arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, ainsi que toutes les autres conditions et modalités de réalisation de la ou des émission(s),
 - fixer les modalités selon lesquelles la société aura, le cas échéant, la faculté d'acheter ou d'échanger en bourse, à tout moment ou pendant des périodes déterminées, les titres émis ou à émettre,

- prévoir la faculté de suspendre éventuellement l'exercice des droits attachés à ces titres pendant un délai maximal de 3 mois,
- fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires ouvrant droit à terme à des actions de la société et ce conformément aux dispositions légales et réglementaires,
- à sa seule initiative, imputer les frais de la ou des augmentation(s) de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation.

pour toute incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres

- fixer le montant et la nature des sommes à incorporer au capital,
 - fixer le nombre d'actions à émettre,
 - arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance,
 - décide le cas échéant et par dérogation aux dispositions de l'article L. 225-149 du Code de commerce, que les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits au plus tard 30 jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier d'actions attribuées ;
- d'une manière générale, passer toute convention, notamment pour parvenir à la bonne fin de la ou des émission(s) envisagée(s), prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission et au service financier des titres émis en fonction de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ; constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts ;
 - prend acte que la présente délégation prive d'effet la délégation donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 mai 2004, dans sa 7^e résolution, relative à l'émission avec maintien du droit préférentiel de souscription de titres donnant accès immédiat ou à terme à une quotité du capital social de la société.

Treizième résolution – Délégation de compétence au directoire à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par émission avec suppression du droit préférentiel de souscription d'actions, de bons et ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la société

Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, l'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et statuant conformément aux dispositions des articles L.225-129, L.225-129-2, L.225-135, et L.228-92 du code de commerce :

- délègue au directoire, sous le contrôle du conseil de surveillance, pour une durée de 26 mois à compter de la présente assemblée, tous pouvoirs à l'effet de procéder, sur ses seules délibérations, à l'augmentation du capital en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il fixera, par émission, en Euros ou toute monnaie étrangère ou toute devise ayant cours légal, d'actions, de bons de souscription émis de manière autonome à titre gratuit ou onéreux, et/ou de valeurs mobilières - à l'exclusion d'actions de priorité ou à dividende prioritaire sans droits de vote ou de certificats d'investissement - ouvrant droit, immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions de la société, que ce soit par souscription, conversion, échange, remboursement, compensation avec des créances, présentation d'un bon ou de tout autre manière, étant précisé que ces titres pourront être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur des titres répondant aux conditions fixées à l'article L225-148 du code de commerce ;
- décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres émis par la société en laissant toutefois au directoire la faculté de conférer aux actionnaires, pendant un délai et selon des modalités qu'il fixera et pour tout ou partie d'une émission effectuée, une priorité de souscription ne donnant pas lieu à la création de droits négociables ;
- décide que le montant nominal maximal des actions qui pourront être émises, directement ou sur présentation de titres représentatifs ou non de créances ne pourra dépasser 21.317.121 € soit 13 983 115 actions nouvelles, prime d'émission non comprise, ou la contre valeur de ce montant ;
- prend acte et décide que la présente délégation emporte de plein droit, au profit des porteurs des titres émis, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres auxquels les titres émis donnent droit ;
- décide que le montant de la contrepartie revenant ou pouvant ultérieurement revenir à la société pour chacune des émissions émises dans le cadre de la présente délégation sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours cotés de l'action sur le marché Eurolist C constatés lors des trois séances de bourse précédant la fixation du prix éventuellement diminué d'une décote maximale de 5%. Cette moyenne sera corrigée, le cas échéant, en cas de différence entre les dates de jouissance ; en cas d'émission de bons de souscription d'actions de la société, la somme reçue par la société, lors de la souscription des bons, sera prise en compte dans ce calcul ;
- décide que le directoire aura tous pouvoirs, avec faculté de subdéléguer, pour mettre en œuvre, dans les conditions fixées par la loi, la présente délégation et notamment pour :

- ° déterminer les conditions de la ou des émission(s)
 - déterminer le nombre d'actions, de bons et/ou de valeurs mobilières à émettre, leur prix d'émission ainsi que le montant de la prime dont la libération pourra, le cas échéant être demandée au moment de l'émission,
 - déterminer les dates et modalités de l'émission, la nature et la forme des titres à créer, qui pourront notamment revêtir la forme de titres subordonnés ou non, à durée indéterminée ou non,
 - déterminer le mode de libération des actions et/ou des titres émis,
 - fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux titres émis ou à émettre et notamment arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, ainsi que toutes les autres conditions et modalités de réalisation de la ou des émission(s)
 - fixer les modalités selon lesquelles la société aura, le cas échéant, la faculté d'acheter ou d'échanger en bourse, à tout moment ou pendant des périodes déterminées, les titres émis ou à émettre
 - prévoir la faculté de suspendre éventuellement l'exercice des droits attachés à ces titres pendant un délai maximal de 3 mois,
 - décider que le solde de l'émission qui n'aurait pu être souscrit sera réparti à sa diligence, totalement ou partiellement, ou que le montant de l'émission sera limité au montant des souscriptions reçues étant précisé que le directoire pourra utiliser, dans l'ordre qu'il jugera utiles les facultés ci-dessus ou l'une d'entre elles seulement
 - plus particulièrement, en cas d'émission de titres à l'effet de rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange :
 - o arrêter la liste des titres apportés à l'échange
 - o fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que le cas échéant, le montant de la soule en espèce à verser,
 - déterminer les modalités d'émission dans le cadre, soit d'une offre publique d'échange, d'une offre alternative d'achat ou d'échange, soit d'une offre publique à titre principal, assortie d'une offre publique d'échange ou d'achat à titre particulier
 - à sa seule initiative, imputer les frais de la ou des augmentation(s) de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation
- d'une manière générale, passer toute convention, notamment pour parvenir à la bonne fin de la ou des émission(s) envisagée(s) prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission et au service financier des titres émis en fonction de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ; constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts ;
- prend acte que la présente délégation
 - prive d'effet la délégation donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 mai 2004, dans sa 8^e résolution, relative à l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription de titres donnant accès immédiat ou à terme à une quotité du capital social de la société.
 - ne prive pas d'effet les autorisations données au directoire d'accorder aux salariés et mandataires sociaux de la société et des sociétés qui lui sont liées, dans les conditions de l'article L225-180 du code de commerce, des options de souscription d'actions ou d'effectuer des augmentations de capital social réservées aux salariés.

Quatorzième résolution – Limitation globale du montant des émissions effectuées en vertu des 12^e et 13^e et résolutions

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du directoire et celle du rapport spécial des commissaires aux comptes décide de fixer la limite des émissions qui pourraient être décidées en vertu des délégations globales de pouvoirs au directoire résultant des 12^e et 13^e résolutions à un montant nominal maximum de 21.317.121 € soit 13.983.115 actions nouvelles, prime d'émission non comprise, ou la contre valeur de ce montant pour les actions qui pourront ainsi être émises, que ce soit directement ou sur présentation de titres représentatifs de créances.

Quinzième résolution – Délégation de compétence au directoire à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social dans la limite de 10% en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital lorsque les dispositions de l'article L225-148 ne sont pas applicables

Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, l'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du directoire délègue au directoire pour une durée de 26 mois à compter de la présente assemblée, conformément aux dispositions de l'article L225-147 du code de commerce, les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10% du capital social, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital, lorsque les dispositions de l'article L225-148 ne sont pas applicables.

Seizième résolution - Autorisation à donner au directoire d'utiliser, en période d'offre publique, les délégations globales de pouvoirs permettant d'augmenter le capital social

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du directoire, et statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129 du Code de commerce à faire usage, en tout ou partie, délégations globales de pouvoirs qui lui ont été conférées par les 12^e et 13^e résolutions votées par la présente assemblée générale, en période d'offre publique d'achat et/ou d'échange sur les valeurs mobilières émises par la société pour autant que cet usage ne donne pas lieu à une augmentation de capital réservée.

Conformément à la législation, cette autorisation est valable pendant une période comprise entre la date de la présente réunion et celle de l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Dix-septième résolution – Délégation globale de pouvoirs au directoire d'annuler les actions de la société et de réduire en conséquence le capital social

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du directoire et celle du rapport des commissaires aux comptes, et statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires autorise expressément le directoire, sous le contrôle du conseil de surveillance, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10% du capital les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L225-209 du Code de Commerce et approuvés par la présente assemblée dans sa 11^e résolution, ainsi que de réduire le capital social à due concurrence, conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Cette autorisation est donnée pour une période de 18 mois à dater de la présente assemblée générale.

En vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation, tous pouvoirs sont conférés au directoire, avec faculté de délégation, pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, de modifier en conséquence les statuts de la société, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et accomplir toutes les formalités requises.

Dix-huitième résolution – Autorisation à donner au directoire d'émettre des actions réservées aux salariés de l'entreprise dans le cadre d'un PEE ou d'un PPESV

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du directoire et celle du rapport spécial des commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital social réservée aux salariés et la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des salariés, statuant conformément aux articles L225-129-6 et L225-138 du Code de commerce et L 443-5 du Code du travail aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, autorise le directoire, sur ses seules décisions, sous le contrôle du conseil de surveillance, à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions réservées aux salariés de la société (et de sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L225-180 du Code de commerce) adhérents à un Plan d'Epargne Entreprise ou à un Plan Partenarial d'Epargne Salariale.

L'assemblée générale décide de limiter le montant maximum des actions à émettre en application de la présente délégation à 400 000 €.

L'assemblée générale décide que le prix des actions à émettre en application de la présente délégation, ne pourra ni être inférieur de plus de 5% à la moyenne des cours d'ouverture lors des 20 séances de bourse précédant la décision du directoire relative à l'augmentation de capital et à l'émission des actions correspondantes, ni supérieure à la même moyenne.

L'assemblée générale décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions qui pourront être émises en fonction de cette autorisation et fixe à 26 mois à compter du jour de la présente assemblée la durée de validité de la présente délégation.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au directoire en vue de constater la réalisation de l'ensemble des opérations relative à cette augmentation de capital, et en particulier pour :

- fixer les modalités et conditions des opérations et arrêter les dates et modalités des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente autorisation ;
- déterminer, le cas échéant, le nombre maximal d'actions pouvant être souscrit par tout bénéficiaire ; fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre et leur date de jouissance ;
- fixer, dans les limites légales, le prix de souscription des actions nouvelles ainsi que les délais accordés aux salariés pour l'exercice de leurs droits ;
- fixer les délais et modalités de libération des souscriptions ;
- constater la réalisation de l'augmentation de capital à concurrence des actions souscrites et procéder aux modifications corrélatives des statuts ;
- et d'une façon générale, procéder à toutes opérations et formalités rendues nécessaires par la réalisation de l'augmentation de capital, et, sur sa seule décision et,
- s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation.

Dix-neuvième résolution - Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès verbal certifié conforme pour effectuer tous dépôts, publications, déclarations et formalités prévus par la loi et nécessaires à la mise en œuvre des résolutions qui précèdent.



**Espace Technologique de Saint-Aubin
91193 –Gif-sur-Yvette**

medasys.com